



Bureau
international
du Travail
Genève

Lignes directrices concernant l'élaboration de stratégies d'action directe visant à combattre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants



**Programme international pour l'abolition du
travail des enfants (IPEC)**

**Lignes directrices concernant
l'élaboration de stratégies d'action
directe visant à combattre l'exploitation
sexuelle commerciale des enfants**

**Programme international pour l'abolition
du travail des enfants (IPEC)**

**Bureau international du Travail
Genève**

Copyright © Organisation internationale du Travail 2007
Première édition 2007

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante : Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email : pubdroit@ilo.org Ces demandes seront toujours les bienvenues.

IPEC

Lignes directrices concernant l'élaboration de stratégies d'action directe visant à combattre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants

Genève, Bureau international du Travail, 2007

ISBN 978-92-2-220384-0 (Print)

ISBN 978-92-2-220385-7 (Web PDF)

Données CIP de l'OIT :

Guide ; travail des enfants ; enfant travailleur ; employé de maison ; plan d'action. 13.01.2

Egalement disponible en anglais : *Guidelines on the design of direct action strategies to combat commercial sexual exploitation of children* (ISBN 978-92-2-120384-1 (Print) & ISBN 978-92-2-120385-8 (Web PDF)), Genève, 2007 ; et en espagnol : *Directrices para el diseño de estrategias de acción directa para combatir la explotación sexual comercial infantil* (ISBN 978-92-2-320384-9 (Print) & ISBN 978-92-2-320385-6 (Web PDF)), Genève, 2007.

REMERCIEMENTS

Cette publication a été élaborée et coordonnée par Mme Chongcharoen Sornkaew et Mme María José Chamorro du Bureau de l'IPEC à Genève.

Cette publication de l'OIT a été financée par le ministère du Travail des Etats-Unis (*Department of Labour*) (Projet GLO/05/51/USA).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce ministère. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante : Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email : pubvente@ilo.org ou visitez www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/ipec

Imprimé en Suisse

Photocomposition par Absoluto S.A., San Jose (Costa Rica)

Table des matières

Introduction	5
Définitions et caractéristiques	7
Le cadre légal	11
Vue d'ensemble des stratégies	13
Connaître les parties prenantes	15
Créer un environnement favorable:	
Stratégies nationales	21
Prévention dans les communautés à risque	25
Prévention dans les communautés	
de demande	33
Retrait et réhabilitation	39
Réintégration et responsabilisation	
des familles	45
Bibliographie.....	49

Introduction

Le présent document est un outil de planification pour l'élaboration des stratégies d'action directe de l'IPEC visant à combattre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Son application est toutefois encouragée, au choix de l'utilisateur, au-delà du cadre de l'IPEC. Parmi les utilisateurs visés, nous trouvons les créateurs, les fonctionnaires et les gestionnaires de projets, programmes et activités visant à combattre cette exploitation des filles et des garçons.

Le guide est établi en partant de l'hypothèse que ses utilisateurs sont déjà familiarisés avec les problèmes d'exploitation sexuelle commerciale des enfants, des sévices sexuels sur les enfants, de la traite d'enfants à des fins sexuelles, de la discrimination sexuelle et des pires formes du travail des enfants.

Il est également présumé que les utilisateurs sont bien informés des dispositions essentielles des conventions de l'OIT sur l'âge minimum (no. 138) et sur les pires formes de travail des enfants (no. 182), des principes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et de son protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, de l'essence du Programme d'action de Stockholm, des dispositions du Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes (Protocole de Palerme), de l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants, ainsi que des autres instruments internationaux, régionaux et nationaux pertinents.

Le principal objectif de ce catalogue est d'offrir *un outil et des orientations simples* qui aident les concepteurs de projets à choisir ou inventer les stratégies et actions les plus appropriées pour combattre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants au niveau communautaire ou local. Les stratégies au niveau national sont aussi décrites brièvement, afin de montrer le contexte dans lequel il convient de prendre les actions de niveau communautaire.

Le guide explique certains points délicats en matière d'exploitation sexuelle commerciale des enfants, de sorte que les utilisateurs puissent voir le lien entre ces points et les stratégies souhaitées. Il donne également quantité d'information sous forme de bons exemples, de notes techniques, de points clés, et de choses à faire et ne pas faire, provenant des expériences de l'IPEC et de ses partenaires dans le monde entier.

Les lignes directrices sont sensées aider les concepteurs de projets à rédiger la section de stratégies d'un schéma du programme d'action (APSO) de l'IPEC.

Définitions et caractéristiques

Qu'entend-on par exploitation sexuelle commerciale des enfants?

L'OIT considère l'exploitation sexuelle commerciale des enfants comme étant une violation grave des droits des enfants et des adolescents et une forme d'exploitation économique similaire à l'esclavage et aux travaux forcés, ce qui implique également un crime de la part de ceux qui utilisent des garçons, des filles et des adolescents dans des activités sexuelles rémunérées.

L'exploitation sexuelle commerciale des enfants comprend toutes les activités suivantes:

- l'utilisation de garçons, filles et adolescents dans des activités sexuelles rémunérées en espèces ou en nature (généralement appelée de la prostitution enfantine) dans la rue ou dans des établissements tels que des maisons closes, des discothèques, des salons de massage, des bars, des hôtels et des restaurants, entre autres;
- la traite de garçons, filles et adolescents à des fins d'exploitation sexuelle commerciale;
- le tourisme sexuel avec des enfants;
- la production, promotion et distribution de pornographie impliquant des enfants; et
- l'utilisation d'enfants dans des spectacles sexuels (publics ou privés).

De la même manière, la Déclaration de Stockholm définit l'exploitation sexuelle des enfants comme «une forme de coercition et de violence contre les enfants (qui) équivaut à un travail forcé et une forme contemporaine d'esclavage», alors que la déclaration de Palerme définit le terme «exploitation» de manière à inclure «l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes». Une étude récente des Nations Unies sur les violences contre les enfants¹ reconnaît également que l'exploitation d'enfants âgés de moins de 18 ans dans la prostitution, la pornographie mettant en scène des enfants et des activités similaires constitue une forme de violence.

Encadré 1

Qu'est-ce que l'exploitation sexuelle commerciale des enfants?

L'Exploitation sexuelle commerciale des enfants concerne l'utilisation d'enfants ou d'adolescents – filles ou garçons – âgés de moins de 18 ans, exercée par un adulte accompagnée d'un paiement en argent ou en nature à l'enfant ou adolescent ou à un ou plusieurs tiers.

¹ Rapport de l'expert indépendant pour l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants. Paragraphe 67, page 19, présenté par le Secrétaire général des Nations Unies au Troisième comité de l'Assemblée générale, à New York, le 11 octobre 2006 (Soixante et unième session, point 62 (a) de l'ordre du jour provisoire* Promotion et protection des droits de l'enfant. Référence A/61/299)

Enfants et adolescents victimes: Qui sont-ils?

- Des garçons, des filles et des adolescents victimes de traite nationale ou internationale à des fins d'exploitation sexuelle.
- Des garçons, des filles et des adolescents qui se prostituent, tant dans la rue que dans des établissements.
- Des garçons, des filles et des adolescents utilisés dans la pornographie et des spectacles sexuels.
- Des garçons, des filles et des adolescents qui sont utilisés pour satisfaire les pulsions sexuelles des pédophiles.

Encadré 2

Le critère de l'âge

Le droit à une protection intégrale, dont jouissent les personnes âgées de moins de 18 ans, est inaliénable, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adolescents. Il est essentiel de travailler avec les communautés pour reconnaître ce droit et changer l'attitude qui associe l'enfance uniquement aux années allant jusqu'au début de la puberté, ce qui entraîne une lacune dans la législation et la pratique, lorsqu'il s'agit de protéger l'enfance et l'adolescence.

Enfant

Au sens de l'article 1 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, de 1989: «Un **enfant** s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable». Et l'article 2 de la convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (no. 182) de 1999 dit: «Le terme **enfant** s'applique à l'ensemble des personnes de moins de 18 ans».

Adolescent

L'adolescence est la période pendant laquelle un enfant développe ses caractéristiques physiques d'adulte. La définition pratique officielle d'un «adolescent» par les Nations Unies, telle qu'établie par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé est «le groupe d'âge entre 10 et 19 ans».

Facteurs de vulnérabilité: Les facteurs d'impulsion et d'attraction

Facteurs relatifs à la famille:

- Pauvreté et ostracisme
- Exclusion sociale des minorités ethniques
- Affaiblissement des réseaux familiaux et communautaires
- Absence de figures parentales ou monoparentalité
- Antécédents d'abus sexuels au sein de la famille
- Être témoin ou victime de violence domestique
- Infection par le VIH dans la famille
- Pratique de la prostitution parmi les membres de la famille

Facteurs propres à l'enfant

- Faute d'identité légale ou de documentation, défaut de citoyenneté
- Enfants des rues, sans-abri
- Expulsion ou exclusion de l'école
- Grossesse et maternité juvéniles
- Consumérisme, faible estime de soi
- Antécédents d'abus de drogues et d'alcool

Facteurs relatifs à l'environnement

- Existence et pratique du travail des enfants
- Travail ou vie dans des environnements à risque, c.-à-d. de maisons closes, bars, auberges, rues, taudis
- Pression négative des pairs
- Tolérance envers la prostitution au niveau communautaire ou national
- Existence de tourisme sexuel

Il est un fait universellement constaté que l'exploitation sexuelle commerciale touche davantage de filles que de garçons. Leur vulnérabilité est en relation directe avec les inégalités entre les sexes qui existent au sein de certaines sociétés. Les garçons et les adolescents de sexe masculin qui ont des pratiques sexuelles rémunérées sont néanmoins encore moins visibles que les filles, en raison des préjugés contre l'homosexualité. La forte tolérance publique dont jouit cette question et la perception masculine des rapports sexuels avec des enfants sont parmi les attitudes négatives qui permettent l'existence de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.

Aspect pénal

L'exploitation sexuelle commerciale des enfants est une des pires formes du travail des enfants et un crime similaire à l'esclavage et au travail forcé. Il est donc obligatoire de poursuivre les délinquants, afin d'assurer la sécurité et d'éviter la revictimisation de l'enfant ou adolescent en question. Les enfants victimes devront endurer le processus de poursuite de leurs exploiters; des soins et une protection spécifiques sont de la plus haute importance pour éviter de nouveaux traumatismes aux victimes. De la même manière, le processus doit impliquer des acteurs de diverses provenances professionnelles, afin d'apporter une aide et une protection efficaces à la victime et de mener des actions judiciaires contre les auteurs.

La dénonciation et la punition des exploiters sont des actions importantes dans le combat contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Les clients-exploiteurs doivent être dénoncés, alors que, dans d'autres formes de travail des enfants, il peut y avoir un compromis. Dans la mesure où des réseaux criminels sont souvent impliqués dans la traite ou la vente d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle commerciale, la question de la sécurité des témoins est essentielle, puisque la vie des enfants, celle de leurs familles et du personnel des organismes d'assistance est souvent en danger. Il est fondamental d'assurer une collaboration étroite avec les organismes chargés de l'application des lois.

Assistance spécifique aux victimes

Les effets psychosociaux sur les enfants qui ont été victimes de l'exploitation sexuelle commerciale sont immenses et il est nécessaire de leur apporter un soutien spécialisé, au moyen d'un modèle de soins holistique et intégré, afin d'assurer la complète réhabilitation et réintégration des victimes. Il ne suffit pas de retirer les enfants des situations de sévices, de les replacer chez eux et de supposer que tout va bien. Les enfants ont besoin d'une aide professionnelle continue pour déprogrammer les horribles sévices qu'ils ont subis et pouvoir se reconstruire une identité en tant qu'enfants, ainsi que construire un projet de vie bien défini. Les enfants ont besoin d'un suivi quotidien de la part des professionnels expérimentés et chaque enfant a besoin d'un plan d'intervention adapté à ses besoins spécifiques.

Encadré 3 Être «intégrateur»

Les projets destinés à combattre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants doivent appliquer le cadre élargi de la convention de l'OIT (no. 182) sur les pires formes du travail des enfants. Souvent, l'exploitation sexuelle commerciale n'est pas la première destination de l'enfant victime des sévices. Les concepteurs de projets devraient donc faire attention à tous les groupes d'enfants qui travaillent, tels les enfants domestiques, les vendeurs des rues, les enfants des rues, etc., et se servir des facteurs de vulnérabilité pour déterminer s'ils courent le risque de devenir des victimes d'exploitation sexuelle commerciale.

La réintégration des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale est bien souvent plus difficile que celle des victimes d'autres formes de travail des enfants. Cela est particulièrement le cas avec les enfants infectés par le VIH. Les enfants ne doivent pas être sortis de leur communauté, mais plutôt réintégrés dès que possible. Ceci exige beaucoup de conseil et de soutien aux familles. S'il y a une famille, il est important que celle-ci suive le processus de réintégration avec l'enfant, afin d'assurer un retour à la maison en douceur, ce qui est particulièrement important dans le cas des enfants infectés par le VIH pour qui la réintégration est beaucoup plus difficile.

Mettre un enfant dans un lieu d'accueil devrait être la solution dernière et n'être prise que s'il est établi que son retour dans la famille ou un placement familial ne sont pas possibles. Dans tous les cas, il ne faut pas compromettre l'intérêt supérieur de l'enfant. Lorsqu'il n'y a pas de famille, les centres d'accueil devraient servir d'abri provisoire jusqu'à ce que l'enfant ou l'adolescent puisse être réintégré dans un environnement communautaire protecteur.

Il est également important, chaque fois que cela est possible, d'examiner, de réduire et d'éliminer les divers facteurs de vulnérabilité qui sont présents dans la communauté, afin de créer un environnement favorable et éviter que l'enfant réintégré ne redevienne une victime.

La convention (no. 182) de l'OIT, de 1999, sur les pires formes de travail des enfants

La convention demande aux Etats qui l'ont ratifiée de prendre des mesures immédiates et efficaces pour interdire et éliminer l'utilisation, le recrutement et l'offre d'enfants pour la prostitution, la production de pornographie ou des spectacles pornographiques (Article 3(b)). Ces définitions spécifiques de l'exploitation font de la convention l'outil le plus puissant à disposition pour faire respecter le droit des enfants à la protection dans le cadre professionnel.

Article 3 de la convention no. 182 de l'OIT:

- toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;
- les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

Cet instrument universel demande aux Etats: 1) de reconnaître le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social, et 2) de prendre toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale, ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales ou ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique.

Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

Le protocole demande aux Etats d'accorder une attention particulière à la protection des enfants qui sont particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle commerciale et de prendre toutes les mesures possibles pour assurer toute l'assistance appropriée aux victimes survivantes, y compris leur pleine réinsertion sociale et leur totale récupération physique et psychologique.

Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme)

Le Protocole définit la traite comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. A cet effet, l'exploitation est définie de manière à comprendre, au minimum, «l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes».

Note: Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant à des fins d'exploitation seront considérés comme «traite de personnes», même s'ils ne comprennent aucun des moyens prévus dans l'article, c'est-à-dire la contrainte, l'enlèvement, la fraude, la tromperie ou d'autres moyens.

Encadré 4

La traite et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants

Il faut remarquer que la traite et l'exploitation sexuelle commerciale ne sont pas la même chose, même si la première peut souvent conduire à la seconde. Les professionnels dans le terrain doivent être bien informés des définitions de la traite, afin de déterminer si un enfant victime d'exploitation sexuelle commerciale est également victime de traite. Il est possible de le faire en se référant aux définitions de l'article 3 de la convention no. 182 de l'OIT et au Protocole de Palerme.

La Déclaration de Stockholm et son plan d'action (1996)

Ce document a été adopté par le Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et oblige tous les pays participant à la réunion à élaborer un plan d'action national pour traiter le problème. Il y a un mécanisme de suivi de l'élaboration et de la mise en place des plans nationaux.

Vue d'ensemble des stratégies

Il est possible de répartir simplement les principales stratégies de lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants en deux niveaux: national et communautaire.

- 1) **Les stratégies au niveau national englobent:** la sensibilisation afin de réduire la tolérance envers l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et de sa demande; des campagnes en faveur de modifications législatives en vue de sanctions plus strictes pour les exploiteurs; la protection des victimes ou des survivants et l'amélioration des mécanismes *d'application de la loi*, ainsi que le renforcement des capacités des organes d'application de la loi et la coopération et le dialogue entre institutions. Le principal objectif des stratégies au niveau national consiste à créer un environnement favorable aux actions aux niveaux communautaire et local.
- 2) **Les stratégies au niveau communautaire englobent:** la prévention dans les communautés en situation de risque, au moyen de sensibilisation et de soutien socio-économique et éducatif aux enfants et aux familles; la prévention dans les communautés qui connaissent l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, en collaborant avec les secteurs concernés et des campagnes de sensibilisation, ainsi que l'assistance directe aux victimes survivantes, grâce à la détection, retrait, réhabilitation, réintégration et autonomisation des familles.

Les interventions aux niveaux transfrontalier, régional et international sont particulièrement importantes dans les cas où le projet cherche également à viser la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle.

En termes d'assistance aux victimes, les interventions devraient comprendre deux phases majeures:

- **L'assistance d'urgence**, qui dépend de la situation de l'enfant et pourrait comprendre sa sortie de la maison close ou du trottoir, la fourniture de soins sanitaires et de traitements, son placement dans un lieu sûr tel que le foyer familial (première option), un foyer ou une famille d'accueil (deuxième option) ou un abri (dernière option); et
- **L'assistance à moyen terme**, qui requiert l'élaboration de plans d'intervention qui suivent la pratique normale de l'organisation de prestation de soins et qui respecte l'intérêt supérieur de l'enfant.

Points clés

- L'exploitation sexuelle commerciale des enfants est un crime; toutes les interventions devraient donc être coordonnées avec le système judiciaire.
- Les enfants doivent être retirés et protégés de l'exploitation sexuelle commerciale sans aucun compromis et il faut renforcer leur réadaptation physique et émotionnelle, en mettant des alternatives économiques à leur disposition et à celle de leurs familles.
- Les institutions officielles et tous les autres acteurs impliqués doivent respecter

les principes fondamentaux d'assistance aux victimes d'exploitation, en se servant d'une approche multidisciplinaire et en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

- Les actions menées et les services fournis doivent être intégrées, afin que les réponses proposées ne restent pas isolées et répétitives.
- L'assistance doit comprendre des composantes détaillées, concernant entre autres le droit à la vie, santé, vie familiale, dignité, intimité, logement, services de base, éducation ou aux loisirs.
- Les interventions doivent fournir des réponses spécifiques à la situation particulière des enfants et tenir compte de leur intérêt supérieur, ainsi que de la situation sociale, culturelle et économique de leur famille.
- Il convient de promouvoir et de respecter le droit des enfants et des adolescents d'exprimer leur avis et de participer à l'élaboration de plans d'intervention.
- Il faut insister sur le travail avec les institutions et structures gouvernementales nationales et locales en place et sur leur renforcement, de manière à assurer la continuité des services.
- Mieux vaut prévenir que guérir, puisque la prévention a une plus grande efficacité économique et peut réduire le tort causé à la famille et à la société.
- La fourniture de services de base de qualité doit être garantie au niveau local, notamment dans les domaines de la protection juridique et des soins psychologiques et sociaux, qui sont liés aux efforts visant à maintenir les enfants dans le système scolaire.
- Les inégalités entre les sexes doivent être prises en compte lors de la planification et la mise en œuvre des programmes d'action.
- Il faut mettre en place une collaboration entre institutions au niveau national avec les Nations Unies et les organisations internationales actives dans les domaines de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, de la santé, des droits de la femme et des enfants et du VIH/SIDA, afin d'élargir l'impact de l'intervention.

Encadré 5 **Sostenibilité et responsabilisation**

Dans tous les cas, l'élaboration des stratégies de lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et la mise en œuvre de projets dans le cadre du programme IPEC doivent être **des projets pilotes de type illustratif**, dont le but final consiste à identifier un modèle efficace qui puisse être reproduit dans un cadre élargi et repris par les institutions nationales. La capacité de ces partenaires nationaux doit être renforcée tout au long du processus illustratif, afin qu'elle puisse continuer à fournir une assistance à long terme aux populations en situation de risque et aux victimes de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.

Connaître les parties prenantes

Guide d'utilisation

Pourquoi? Le but de la présente section est de permettre aux concepteurs de projets de se familiariser avec les diverses parties prenantes dans la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et de comprendre leur rôle éventuel.

Comment? La liste de parties prenantes et d'actions présentée peut être utilisée à la fois: 1) par les parties prenantes désireuses de savoir ce qu'elles doivent faire (par où commencer), et 2) par les concepteurs de projets désireux de savoir qui sont les parties prenantes et ce qu'elles peuvent faire (qui peut faire quoi).

Résultat: Les utilisateurs tiendront compte des divers groupes de parties prenantes et analyseront le rôle de chacun dans le cadre de l'élaboration du projet. Ils pourront également compléter les sections relatives aux stratégies, objectifs immédiats, résultats, activités et indicateurs contenues dans le schéma du programme d'action (APSO).

Les parties prenantes qui se battent contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants sont diverses et peuvent jouer des rôles complémentaires. En termes simples, les parties prenantes comprennent: 1) les bénéficiaires, qui tireront directement parti des actions entreprises; 2) les alliés potentiels, qui ont la même vision et les mêmes objectifs que ceux définis dans le projet; 3) les décideurs, dont les actions peuvent avoir des effets positifs ou négatifs sur le projet, et 4) les adversaires, qui ont une vision différente ou opposée.

La liste présentée ci-dessous décrit les principales parties prenantes et leur(s) rôle(s) éventuel(s) en tant que bénéficiaires, décideurs et alliés potentiels. De manière générale, les adversaires du projet peuvent être considérés comme les principales cibles des activités de sensibilisation et de renforcement des législations. Certains rôles pouvant être assumés par plusieurs groupes d'acteurs, il appartient aux concepteurs de projets, à partir de cette liste, d'identifier quelles actions ou partenariats peuvent être mis en place avec les différents groupes.

La figure 1 présente une matrice des parties prenantes et des actions de lutte possibles contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.

Note: Le schéma du programme d'action (APSO) distingue les bénéficiaires réels (les enfants qui travaillent et les membres de leurs familles) des bénéficiaires prévus (groupes intermédiaires, groupes communautaires, organisations de travailleurs et d'employeurs, organisations gouvernementales et non gouvernementales ou départements). Les partenaires doivent être assignés à l'un de ces deux groupes lors de l'élaboration du programme d'action.

Note: En tenant compte des rôles de chacun, les concepteurs de projets devraient être en mesure d'élaborer des stratégies cohérentes comprenant des mécanismes de coordination entre les parties prenantes. Dans la mesure où aucune institution ne peut répondre elle seule à tous les besoins des populations cibles, il convient que les agences d'exécution créent des alliances stratégiques avec des organisations spécialisées, afin d'assurer la totalité de services nécessaires et de haute qualité.

Centres académiques et de recherche: Ce groupe peut contribuer à créer une base de connaissances en initiant de travaux de recherche qualitatifs et quantitatifs et/ou en menant des enquêtes dans tous les domaines relatifs à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, tels que la demande de relations sexuelles rémunérées avec des enfants, la virilité et la masculinité, et leur effet dans le domaine, les inégalités entre les sexes et les besoins psychosociaux des victimes, entre autres.

Enfants et adolescents: Ils représentent le groupe le plus important de parties prenantes dans l'élaboration de programmes d'actions pour assister et réintégrer les victimes ou les survivants et pour les activités de sensibilisation. Ils peuvent créer des clubs d'enfants et de jeunes qui promeuvent leur droit au jeu et à l'éducation et peuvent également agir en tant que pairs formateurs. Ils peuvent exprimer leurs propres besoins dans des domaines concernant leur vie et lancer leurs propres activités pour atteindre d'autres enfants et adolescents dans le besoin.

Groupes communautaires: Ce groupe comprend, entre autres, les comités de travail des enfants, les groupes de surveillance communautaires, les associations communautaires, les organisations civiques, les groupes religieux et les membres de la communauté en générale. Les membres de ce groupe peuvent aider à suivre les situations locales et à sensibiliser le public local. Ce groupe peut participer à la prévention et contribuer activement aux campagnes de sensibilisation, créer des réseaux d'appui et collaborer activement avec d'autres acteurs. Il peut également jouer un rôle essentiel dans la préparation des communautés à l'accueil des enfants et adolescents retirés de l'exploitation sexuelle commerciale et faciliter leur processus de réintégration.

Population de sexe masculin: Bien que dans l'exploitation sexuelle commerciale existe des exploiters des deux sexes, la majorité d'entre eux sont des hommes, dont l'attitude et les comportements contribuent directement à l'existence de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Ils doivent être impliqués dans les efforts de lutte contre cette forme d'exploitation de deux manières: 1) en tant qu'acteurs dans les campagnes destinées à promouvoir les droits des enfants et des femmes, et à inviter leurs compatriotes de sexe masculin à repenser leurs pratiques, et 2) comme cibles des campagnes de sensibilisation dans l'éducation et les médias, menées au niveau de l'école et des institutions et établissements publics. Il est important que ce groupe intéressé prenne pleinement conscience des implications juridiques et des peines encourues en cas d'implication dans l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.

Éducateurs, enseignants et responsables scolaires: Il s'agit d'un autre groupe important, qui peut être très actif pour sensibiliser les enfants et leurs parents dans les écoles, mais aussi en sensibilisant les professeurs et les formateurs à tous les niveaux, en collaborant avec les ONG et les autres organes de surveillance afin d'identifier et détecter les enfants en situation de risque. Ce sont des acteurs essentiels, puisqu'ils peuvent offrir des services de formation et d'éducation formelle, non formelle, professionnelle, technique et alternative aux enfants en situation de risque, aux enfants retirés de l'exploitation sexuelle commerciale et à leurs familles. Ils peuvent également participer à des activités d'étude et de recherche aux niveaux scolaire et communautaire. On peut également inclure dans ce groupe des institutions spécialisées dans la formation professionnelle et la création d'entreprise.

Secteur des loisirs et propriétaires d'établissements: Ce groupe comprend principalement des propriétaires, cadres et opérateurs des secteurs: touristique, hôtelier, des services et des loisirs, au niveau national. Les employeurs locaux ainsi que les entreprises et patrons d'affaires communautaires peuvent également joindre leurs forces pour promouvoir un code de conduite au niveau des établissements. Ils peuvent devenir des promoteurs des droits des enfants et de l'éthique professionnelle ou code de conduite contre l'utilisation de personnes âgées de moins de 18 ans dans des activités sexuelles rémunérées et peuvent fournir des lieux d'apprentissage pour des adolescents formés qui ont atteint l'âge de travailler. Ils peuvent prendre part à la campagne législative et à l'élaboration de mémoires sur les droits des enfants et le travail des enfants dans leur pays. Ils peuvent également collaborer activement avec les groupes de travailleurs, les agences du gouvernement et les ONG en matière de politique générale et de sensibilisation et lancer des programmes éducatifs préventifs dans le cadre des initiatives visant à promouvoir auprès des entreprises la nécessité d'assumer leur responsabilité sociale.

Médias: Les médias peuvent contribuer grandement aux efforts à long terme destinés à faire évoluer l'opinion publique et à faire en sorte que la société ne soit plus indifférente à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Ils peuvent attirer l'attention du public afin de faire évoluer leur position face à cette problématique et aussi mobiliser les médias et leurs réseaux. Par ailleurs, ils peuvent promouvoir des conduites éthiques dans les reportages sur des questions relatives aux droits des enfants et former les étudiants en communication et les travailleurs des ONG aux moyens permettant de lancer des campagnes médiatiques efficaces. Le secteur des médias peut aussi être un agent important des campagnes politiques et législatives.

Organismes gouvernementaux: Les organismes gouvernementaux, notamment les ministères de l'intérieur, de la justice, de l'éducation, des affaires sociales, du travail et de la santé, ainsi que les offices nationaux de l'enfance et de la jeunesse, sont parmi les acteurs les plus importants en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Leur structure étant permanente, elle assure la continuité de services aux groupes cibles, au-delà des interventions ponctuelles, et leur influence dans la planification stratégique constitue un de leurs plus grands avantages. Ces différents organismes peuvent agir de concert avec d'autres partenaires sociaux dans la campagne en faveur de la ratification des conventions internationales relatives aux droits des enfants et à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Les gouvernements nationaux sont responsables de l'élaboration de mémoires sur la situation, l'amélioration des lois et politiques sur le sujet, du renforcement de l'application de la loi et de la garantie que l'élimination de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants est incluse dans les plans nationaux. Les délégations locales des gouvernements nationaux qui sont responsables des services sociaux, juridiques et sanitaires peuvent apporter une assistance directe aux groupes cibles et surveiller les situations locales. Les gouvernements tant nationaux que locaux peuvent travailler en collaboration avec d'autres acteurs clés, afin de créer des changements positifs dans les cadres législatifs et dans la prestation de services à tous les niveaux.

Organismes d'application de la loi et système judiciaire: Il s'agit de l'un des facteurs les plus importants dans la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des

enfants; il est composé par les institutions législatives et judiciaires, les responsables de l'application de la loi, les fonctionnaires de police et les autorités nationales et locales qui s'occupent de la répression du crime et de la défense des droits de l'enfant. Ils sont également des cibles pour des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation.

Organisations non gouvernementales (ONG): Ce groupe rassemble les ONG avec des spécialisations diverses qui offrent des services directs aux enfants et aux familles, tant dans les communautés en situation de risque que dans celles de demande. Il peut comprendre des ONG spécialisées dans les droits juridiques, les droits des enfants, les droits de l'homme, les droits de la femme, le travail des enfants, la traite des enfants, l'exploitation des enfants, la prostitution, l'inégalité entre les sexes ou la diversité sexuelle. Il peut également inclure des ONG et des groupes spécialisés dans des campagnes médias, la participation des enfants et adolescents, l'éducation communautaire et les centres de formation professionnelle. Ce groupe est essentiel dans tous les efforts visant à combattre le travail des enfants et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Les ONG peuvent plaider en faveur de la modification des lois, mettre sur pied des activités de sensibilisation et de prévention à tous les niveaux avec l'ensemble des partenaires. Nombre d'entre elles peuvent fournir aux enfants retirés de l'exploitation sexuelle commerciale de services de formation, de protection et de réadaptation. De même, elles aident des groupes de jeunes à acquérir une formation professionnelle et à prendre leur destin en main. Les ONG peuvent participer à la préparation de rapports nationaux alternatifs destinés aux organes internationaux de surveillance responsables de la question. La mise en place de services d'appel téléphonique d'assistance gratuite permettant de signaler les cas d'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que des cas d'exploitation sexuelle commerciale, est une autre activité susceptible d'être exercée avec succès par les ONG, en collaboration avec les organismes officiels, les organes chargés de l'application des lois et les prestataires de soins spécialisés.

Organisations de prestation de soins spécialisés: Ce groupe comprend les institutions de soins médicaux et psychosociaux, les centres médicaux, les centres de traitement des personnes vivant avec le VIH et les centres de réhabilitation des drogués, ainsi que les foyers de protection des enfants, les foyers d'aide sociale et les centres de formation. Son action est essentielle pour l'utilisation d'une approche multidisciplinaire et la fourniture des soins intégraux aux victimes et aux survivants de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.

ONU et organisations internationales: L'exploitation sexuelle commerciale des enfants est directement liée à la traite et peut revêtir une dimension internationale. Les autres agences des Nations Unies qui travaillent sur des aspects spécifiques de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, comme l'OIM, l'UNICEF, l'UNFPA et le PAM, peuvent jouer un rôle essentiel de soutien aux partenaires nationaux et de facilitation à l'élaboration d'accords bilatéraux ou multilatéraux en vue du rapatriement des victimes et de l'extraterritorialité de la poursuite des délinquants.

Organisations de travailleurs: Il s'agit d'un groupe très dynamique, qui peut contribuer grandement aux plaidoyers en faveur de la modification des lois et prendre

part aux discussions tripartites sur ces problèmes, fournir des rapports alternatifs ou des commentaires aux rapports présentés par les gouvernements sur les questions liés au travail des enfants, et élaborer des codes de conduite à l'usage de leurs membres. Les organisations de travailleurs dans les secteurs touristique, hôtelier, des services et des loisirs peuvent travailler en collaboration avec les propriétaires d'établissements, les ONG et les autorités compétentes, afin d'assurer que les lieux de travail sont libres d'exploitation sexuelle commerciale des enfants et de promouvoir la sensibilisation contre le tourisme sexuel avec des enfants parmi les clients.

Figure 1: Matrice des parties prenantes dans les actions de lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants

B = Bénéficiaires D = Décideurs/parties prenantes P = Partenaires

Principales actions	Parties prenantes										
	Secteur académique	Enfants et adolescents	Associations communautaires	Employeurs	Hôtellerie et tourisme	Organismes gouvernementaux	Pouvoir judiciaire	Médias	ONG	Travailleurs	Écoles
Élaboration de politiques											
1. Mettre en place de campagnes en faveur de la ratification des conventions internationales relatives aux droits de l'enfant, au travail des enfants et à ses pires formes		B, P		P	P	D		P	P	P	
2. Elaborer de mémoires nationales sur les droits de l'enfant, le travail des enfants et ses pires formes		B, P		P		D			P	P	
3. Fournir des rapports ou des commentaires autres que ceux des gouvernements sur les questions du travail des enfants et de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants		B, P		D		P			D	D	
4. Renforcer les dispositions des politiques et législations applicables		B, P									
5. Organiser des discussions tripartites sur le sujet		B, P		P	P	P	P		P	P	
6. Faire pression en vue de changements politiques et législatifs		B		P	P	D	P		D	D	
Application de la loi											
7. Etudier les lacunes dans l'application de la loi et proposer une révision	P	B, P		P		P	D		P		
8. Renforcer les mécanismes d'application de la loi et les capacités des responsables de leur application		B		P		P	D		P		
9. Entreprendre des actions de surveillance, afin de détecter les victimes et arrêter les exploiters		B	P		P	P	D	P	P		
10. Poursuivre les exploiters		B, P		P		P	D		P	P	
11. Protéger les victimes durant tout les procès, afin d'empêcher une nouvelle victimisation de celles-ci						D, P			P		
12. Elaborer une base de données pour vérifier la poursuite légale effective des exploiters	P	B	B	P	P	D	D		P	P	
Base de connaissances											
13. Initier des travaux de recherche qualitatifs et quantitatifs et/ou des enquêtes dans tous les domaines liés à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants	D	B, P	P			P			D	P	
14. Réaliser des enquêtes et des recherches dans les écoles et au sein des communautés	D	B, P	P			P			D	P	
15. Etudier la relation entre la masculinité et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans les contextes national et local, afin de mieux comprendre la demande	P		D	D	D	D	D	D	D	D	
Prévention, sensibilisation et responsabilisation											
16. Mener des activités de sensibilisation et de prévention à tous les niveaux (secteurs de services et de tourisme, dans la communauté, école, province, région et pays)		B	D		P	P		P	D	P	
17. Sensibiliser les enfants, les adolescents, les parents et les professeurs dans le milieu scolaire		B	D			P		P	D	D	
18. Mettre en place des systèmes de surveillance communautaire et renforcer la capacité des contrôleurs		B	P			P	D		P	D	

Principales actions	Parties prenantes										
	Secteur académique	Enfants et adolescents	Associations communautaires	Employeurs	Hôtellerie et tourisme	Organismes gouvernementaux	Pouvoir judiciaire	Médias	ONG	Travailleurs	Écoles
19. Mobiliser les médias afin qu'ils s'impliquent davantage et accordent plus d'attention à la question de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants		B				P		D	D	P	
20. Former les étudiants en communication et le personnel des ONG aux moyens permettant de lancer des campagnes médiatiques efficaces	P	B				P		D	D	P	
21. Offrir de services d'assistance après l'école, ainsi qu'activités éducatives et récréatives pour enfants et adolescents	D	B				D			D		P
22. Elaborer des codes de conduite pour les établissements des secteurs des services et du tourisme, afin de décourager la pratique de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants		B		D	D	P		P	P	P	
23. Sensibiliser les jeunes sur les questions d'égalité des sexes, droits de l'enfant, droits des femmes, droits de la reproduction et formation sur les compétences pour la vie		B	D			D		D	D	D	P
24. Offrir une formation aux jeunes en situation de risque aux compétences professionnelles, y compris l'orientation professionnelle, le conseil à l'emploi, la recherche d'emploi et l'apprentissage		B		D	D	D			P	P	D
25. Créer des groupes de jeunes écoliers et les responsabiliser sur des questions relatives à ce sujet		D, B	P			P			P	P	
Détection et retrait											
26. Mise en place des services d'appel téléphonique d'assistance gratuite et d'autres et d'autres mécanismes de détection et/ou de dénonciation de cas		B	P		P	D	D	D	D	D	
27. Offrir éducation sanitaire en santé reproductive, éducation familiale, éducation sexuelle, MST et VIH/SIDA	P	B				D		P	D	P	
28. Créer des centres d'accueil avec des services éducatifs et récréatifs pour les enfants et les adolescents en situation de risque		B				P		P	D	P	
29. Ouvrir des centres d'accueil temporaire avec services éducatifs, récréatifs et de conseil pour les enfants des rues et les enfants sous l'emprise de la drogue		B				P			D	P	
Assistance aux victimes											
30. Mettre en place de centres d'accueil et services de réhabilitation pour les victimes retirées et/ou enfants rapatriés		B	P			P			D	P	P
31. Offrir de l'assistance juridique et protection aux victimes rapatriées		B	P			D	D				
32. Donner des soins de santé, psychosociaux et conseil aux enfants affectés par des MST et le VIH		B				P	P		D	P	
33. Créer des réseaux de soins professionnels pour les cas transmis et assistance multidisciplinaire aux victimes retirées et aux enfants en situation de haut risque	P	B	P	P	P	P	P	P	D	P	P
Réintégration											
34. Offrir des services de réintégration et de soutien socio-économique aux enfants retirés de l'exploitation sexuelle commerciale et à leurs familles		B	P		P	P			D	P	
35. Offrir une alternative éducative formelle, informelle et non formelle, et des services de formation aux enfants retirés de l'exploitation sexuelle commerciale et à leurs frères et sœurs		B	P		P	D			D	P	D
36. Offrir une alternative économique et des moyens de subsistance aux familles, avec un soutien et un suivi		B	P	P	P	D			D	P	
37. Créer un réseau de soutien pour les enfants retirés de l'exploitation sexuelle commerciale et pour leurs familles, afin d'empêcher la nouvelle victimisation de l'enfant		B	P			P			D	P	D
38. Former les enfants réintégré aux compétences professionnelles, y compris l'orientation professionnelle, le conseil à l'emploi, la recherche d'emploi et l'apprentissage		B	P	P	P	P			D	P	D
39. Sensibiliser les communautés et conseiller les familles, afin de réduire la stigmatisation sociale		B	P			P		P	D	P	P

Créer un environnement favorable: Stratégies nationales

Guide d'utilisation

Pourquoi? La présente section vise à orienter les concepteurs de projets sur la manière d'élaborer des stratégies nationales efficaces permettant de créer un environnement favorable qui sauvegarde les droits des enfants et prévient l'exploitation sexuelle commerciale.

Comment? Elle définit leur objectif, indique ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire, et présente des exemples de bonnes pratiques à efficacité prouvée développées dans les projets en cours sur lesquels les utilisateurs pourront s'appuyer dans l'élaboration de leurs propres stratégies.

Résultat: Les utilisateurs seront capables d'élaborer un dispositif complet de stratégies contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, en tenant compte des multiples facteurs qui en sont à l'origine et de leurs effets. Ils pourront également compléter les sections relatives aux stratégies, objectifs immédiats, résultats, activités et indicateurs du Schéma du programme d'action (APSO).

Objectif: Influencer l'élaboration ou l'amélioration des lois et des politiques nationales, en vue d'une plus grande protection des enfants et adolescents, et de sanctions plus alourdies contre les exploiteurs.

Ce qu'il faut faire

Action prioritaire: Organiser des ateliers de sensibilisation à l'intention des interlocuteurs nationaux intéressés dans les campagnes de mobilisation et de sensibilisation sur la protection des enfants, obligation inscrite dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la convention no. 182 de l'OIT, le Protocole de Palerme et d'autres textes.

Action prioritaire: Introduire l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans les plans nationaux de lutte contre les pires formes de travail des enfants et les violences contre les femmes et les enfants, ainsi que dans les plans en faveur de la réduction de la pauvreté, des droits des femmes, des droits des enfants et les autres stratégies de développement social.

Action prioritaire: Prêter une attention immédiate à l'élimination des facteurs de vulnérabilité ainsi qu'aux inégalités de classe, sexe, préférence sexuelle, race ou religion, qui rendent certains enfants particulièrement vulnérables ou qui renforcent les conditions de leur exploitation.

- ✓ Etablir des données solides et fiables sur l'étendue des problèmes d'exploitation sexuelle commerciale des enfants et les problèmes connexes.
- ✓ Analyser et définir les segments du public qui seront la cible des actions et déterminer leur connaissance, perception et pratique en ce qui concerne le problème.
- ✓ Promouvoir l'amélioration des mécanismes d'administration de la justice dans

les cas d'enfants victimes de prostitution, violence et exploitation sexuelle, et renforcer la coopération entre les institutions chargées de l'application de la loi.

- ✓ Encourager la participation active et inclure l'avis et les expériences des enfants dans les réformes et les propositions de loi.
- ✓ Créer des alliances avec des institutions ayant des ressources complémentaires, ce qui peut entraîner un renforcement institutionnel en la matière et la possibilité d'offrir des services intégrés et plus complets à la population cible.
- ✓ Constituer des réseaux et clarifier dès le début les mécanismes de coordination, articulation et communication entre leurs membres, afin de garantir la transparence et de bonnes relations entre tous les participants.
- ✓ Soutenir les efforts de développement de stratégies internationales de lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans les pays où il y a une dimension internationale, en recourant à des lois extraterritoriales ou à des accords internationaux sur le rapatriement des victimes.

Ce qu'il ne faut pas faire

- ✗ Promouvoir l'adoption de réformes juridiques en période d'instabilité politique sans avoir suffisamment sensibilisé et consulté les législateurs.
- ✗ Utiliser des enfants dans les campagnes et les plaidoyers sans les avoir informés de leurs droits ou sans les consulter dans les processus décisionnels.
- ✗ Considérer les enfants comme des non-citoyens, légalement incapables et comme des récepteurs passifs de protection.

Encadré 6

Le défi national

Il existe des lois internationales de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle. Cependant, des lacunes et des incohérences dans les cadres légaux nationaux rendent la législation inefficace dans bien des pays; ceci est dû à l'incompétence et à des pratiques de corruption au sein de la police et du système judiciaire. Parfois, les réseaux organisés de criminels et, dans une certaine mesure, de pédophiles, comprennent des fonctionnaires de police, des avocats et des responsables gouvernementaux.

Les droits des enfants abusés sont bien souvent violés au cours des procédures. Les enfants sauvés sont fréquemment gardés dans les locaux de la police ou dans des centres de détention, où ils se voient refuser la liberté et l'accès à l'information. Les procédures judiciaires permettent rarement que les enfants soient entendus par voie de témoignage ou de représentants. Les décisions judiciaires ou les actions des travailleurs sociaux refusent aux enfants le droit de participer aux décisions qui concernent leur avenir. Souvent, les avocats ne sont pas sensibles aux hiérarchies en fonction du sexe ou de l'âge. Les droits des enfants à la vie privée sont violés par les reportages des médias, qui révèlent leur véritable identité.

Le public tolère les pratiques sexuelles commerciales et considère les enfants qui en sont victimes partiellement responsables des abus qu'ils subissent. Les coupables et les exploiters ne sont pas suffisamment condamnés par la société, ce qui permet que l'exploitation continue.

Exemples

Exemple 1. Générer une plus grande participation du public: Lancer un appel ouvert et inclusif à toutes les personnes et entités intéressées à participer. Inclure tant les acteurs clés traditionnels (organismes publics compétents, syndicats et ONG qui se battent en faveur des droits des enfants, adolescents, femmes et groupes indigènes), ainsi que les autres secteurs, tels que les associations de prévention contre le VIH, les parents, les professeurs, les groupes religieux, les dirigeants communautaires, les chambres de commerce, les journalistes et les professionnels des médias, les personnalités publiques, etc. Pour éviter également la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle commerciale, impliquer les propriétaires de transports publics, étant donné leur éventuelle connaissance des réseaux de traite ou de la manière dont les enfants sont emmenés vers les communautés de demande.

Encadré 7

Règles éthiques pour l'utilisation d'histoires et d'images d'enfants victimes

Les témoignages et les histoires de vie des enfants et adolescents victimes du commerce sexuel «touchent le cœur des gens» et sont des outils puissants dans les actions de formation et de sensibilisation.

Toutefois, il importe d'être clair sur le fait que l'utilisation d'images des enfants ne peut avoir lieu qu'en cas d'absolue nécessité et d'une manière respectueuse de leur dignité, de leurs droits et de leur sécurité. Les images utilisées ne doivent pas être dégradantes, négatives ni stigmatisantes.

De surcroît, il est important d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour cette utilisation selon le système légal national, ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Exemple 2. Actions de surveillance active de la criminalité: Travailler avec l'unité nationale de lutte contre la criminalité afin d'examiner la prostitution infantile, la pornographie, l'exploitation sexuelle, la pédophilie et la traite du côté de la demande. Former des équipes professionnelles de surveillance, afin de détecter les activités pornographiques sur Internet, surveiller les sites criminels et détecter les cas d'abus des enfants. Détecter dynamiquement et sauver les enfants victimes et les enfants en situation de risque, ainsi que faciliter la poursuite des délinquants. Renforcer la capacité des responsables de l'application de la loi, afin de réduire la demande de pornographie avec des enfants et d'abolir la pédophilie.

Exemple 3. Campagne consultative pour l'amélioration de la législation: Collaborer avec les autorités compétentes afin d'effectuer une révision détaillée de la législation nationale et internationale. Examiner les lois existantes, leurs éventuelles lacunes, incohérences et chevauchements, ainsi que les mécanismes de mise en œuvre. Mener des consultations auprès de personnes appartenant à différents secteurs, afin d'intégrer d'autres approches et leur faire prendre conscience que leur rôle est de protéger et de garantir les droits des victimes et des enfants en situation de risque. Organiser des ateliers et entretiens avec les enfants et adolescents, afin de collecter des informations

sur leur expérience et leurs besoins, de les informer des législations existantes et de proposer les modifications correspondantes. Consulter des spécialistes dans les domaines du droit et des questions liées au travail, afin d'obtenir des informations techniques fiables sur lesquels s'appuieront les propositions de modification législative. Inviter les responsables chargés de l'administration et de la protection des enfants et des adolescents, ainsi que les enfants eux-mêmes.

Exemple 4. Renforcement des capacités des responsables de l'application de la loi: Organiser des formations intensives et des activités de sensibilisation à l'intention des responsables des ministères de la justice, de l'intérieur, du travail, de l'éducation, des affaires sociales, de la femme, et des agences affiliées, pour qu'ils comprennent les problèmes spécifiques liés à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et considèrent cette question comme relevant de leurs compétences et attributions. Collaborer avec les principaux responsables et parvenir à un accord sur la nécessité de lutter contre ce problème et d'entreprendre des actions pour éliminer les pires formes d'exploitation des enfants et des adolescents, ainsi que la violence contre eux-ci.

Exemple 5. Sensibilisation et information des professionnels des médias: Impliquer les journalistes et les professionnels des médias dans la campagne auprès des familles, écoles, communautés et grand public. Instituer un dialogue destiné à favoriser le changement de perception des médias et du langage qu'ils utilisent au sujet de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Promouvoir des codes de conduite auprès des journalistes, pour que ceux-ci respectent le droit des enfants lorsqu'ils enquêtent sur des cas d'exploitation sexuelle commerciale des enfants (ex. en évitant d'utiliser des images et l'identité personnelle des victimes, etc.). Encourager le secteur des médias à inclure les termes «adolescent» et «adolescence» dans les campagnes média sur la question et à inclure le concept des adolescents dans le matériel de formation. Promouvoir le débat parmi les responsables des médias au sujet des implications de l'utilisation de corps d'adolescentes et de femmes dans les images publicitaires destinées à encourager la consommation.

Exemple 6. Sensibilisation du public: Produire et divulguer du matériel d'information attractif, destiné à la population de sexe masculin, contenant des données utiles sur les questions d'exploitation sexuelle commerciale des enfants, sur les aspects légaux et la répression y relatifs, ainsi que sur les droits des enfants, des adolescents et des femmes. Lancer des campagnes locales destinées à informer et mobiliser le public local, les enseignants, les fonctionnaires, les employés des entreprises, les opérateurs touristiques, les propriétaires et les travailleurs du transport public, ainsi que les dirigeants communautaires, au sujet des risques que comporte l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, par exemple les migrations sans sécurité, la violence domestique, les inégalités entre les sexes, le tourisme sexuel ou les enfants des rues. Promouvoir au niveau de la famille le besoin de restaurer des rapports fondés sur le respect qui promeuvent les droits de l'homme de toute la famille.

Prévention dans les communautés à risque

Guide d'utilisation

Pourquoi? La présente section vise à orienter les concepteurs de projets sur la manière d'élaborer des stratégies qui permettent la prévention efficace de l'exploitation sexuelle commerciale au niveau communautaire.

Comment? Elle définit leur objectif, indique ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire, et présente des exemples de bonnes pratiques à efficacité prouvée développées dans les projets en cours sur lesquels les utilisateurs pourront s'appuyer dans l'élaboration de leurs propres stratégies.

Résultat: Les utilisateurs seront capables d'élaborer un dispositif complet de stratégies contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, en tenant compte des multiples facteurs qui en sont à l'origine et de leurs effets, ainsi que la réalité des communautés. Ils pourront également compléter les sections relatives aux stratégies, objectifs immédiats, résultats, activités et indicateurs du Schéma du programme d'action (APSO).

Objectif: Prévenir le recrutement d'enfants et adolescents de moins de 18 ans dans le commerce sexuel et éliminer les facteurs de vulnérabilité qui mènent à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.

Encadré 8

Profil des familles en situation de risque

- Les familles vivent dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté, n'ont pas assez de nourriture, sont endettées et sont incapables de subvenir à leurs besoins essentiels.
- Les familles sont monoparentales (les chefs de famille étant principalement des femmes) et «étendues» incluant des grands-parents, des oncles, des tantes, des cousins, etc.
- Les mères n'ont pas de partenaire ou vivent avec un compagnon qui n'est pas le père de leurs aînés.
- Il y a une violence permanente au sein de la famille.
- Les enfants ou les adolescents ont des rapports conflictuels ou abusifs avec leur beau-père.
- Les enfants ou les adolescents abandonnent le foyer familial en raison de conflits ou de violences.
- Le père biologique ne joue généralement aucun rôle dans la vie de son enfant ou fournit irrégulièrement de l'aide car il est soit chômeur, soit irrégulièrement employé.
- Les autres adultes de la famille ont des emplois informels, tels que travailleurs dans le bâtiment, vendeurs des rues, voleurs à la tire ou domestiques.
- Il existe un travail des enfants non payé, tel que les corvées domestiques et le soin aux cadets, ou un travail dans le secteur informel.
- Les membres plus âgés des familles souffrent de dépendances: il s'agit notamment des pères avec des épisodes d'alcoolisme.
- Les enfants et les adolescents consomment certaines substances nocives ou de l'alcool.
- Les enfants ne vont pas à l'école, l'ont quittée ou subissent un retard scolaire.

Ce qu'il faut faire

Action prioritaire: Assurer l'accessibilité à tous les services sociaux au niveau de la communauté, afin de réduire les facteurs de risque, garantir les droits des enfants et renforcer la capacité des familles d'origine à retenir leurs enfants et adolescents auprès d'elles.

Action prioritaire: Renforcer la capacité des organisations locales et des groupes d'action et soutenir la création de nouveaux groupes actifs dans la sensibilisation du public local à cette question, ainsi que mettre en place un système simple d'accueil des enfants vulnérables et/ou abusés.

Action prioritaire: Dresser une base de connaissances au moyen de recherches, évaluations rapides, études et autres formes de documentation, afin de contribuer à l'accroissement de la compréhension de la dynamique et des caractéristiques des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale, de la demande et de la prise de conscience du public sur cette question.

- ✓ Procéder à des enquêtes dans les zones marginales et établir des contacts avec les institutions et les responsables communautaires, afin de faciliter l'identification des familles les plus vulnérables.
- ✓ Englober dans l'élaboration du programme l'analyse des causes du problème, parmi lesquelles la pauvreté, le manque d'éducation, la méconnaissance des droits des enfants, la violence domestique, l'existence d'une demande, la tolérance de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants par la communauté, l'impact de l'épidémie de VIH/SIDA, ainsi que d'autres facteurs politiques et socio-économiques.
- ✓ Créer des réseaux locaux de surveillance afin d'identifier les enfants en situation de risque et prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'ils soient impliqués dans le commerce sexuel. Veiller à ce que ces réseaux collaborent avec des réseaux de soutien, afin d'éviter de victimiser à nouveau les familles et de dupliquer les services.
- ✓ Améliorer la qualité des enseignements et des formations susceptibles de maintenir les enfants dans le système éducatif et former des clubs d'enfants et d'adolescents dans lesquels ils pourront exercer leur droit de jouer, de participer et de se développer.
- ✓ Dans les régions dont on sait que la traite des enfants ouvre la voie à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, introduire dans le programme des stratégies pour éliminer les facteurs d'impulsion et d'attraction de la traite.
- ✓ Collaborer avec les organismes compétents pour lancer des activités socio-économiques et des campagnes visant à réduire le risque ou les facteurs de vulnérabilité, par exemple la génération de revenus pour les familles pauvres, les subventions aux familles qui continuent à envoyer leurs enfants à l'école, etc.
- ✓ Promouvoir la participation des enfants et adolescents à des ateliers de formation sur les compétences pour la vie et à des projets de développement personnel.

- ✓ Développer les capacités des acteurs locaux, de sorte qu'ils puissent collaborer efficacement à l'élaboration et application de législations et de politiques en faveur des enfants.
- ✓ Rechercher la participation de personnes émanant des institutions locales qui jouissent de reconnaissance sociale dans leurs communautés, car ces personnes peuvent être des porte-paroles efficaces lors des campagnes de sensibilisation.

Ce qu'il ne faut pas faire

- ✗ Sensibiliser l'opinion publique et dénoncer les cas sans pouvoir intervenir faute de système d'intervention efficace et adéquat.
- ✗ Ignorer les facteurs qui sont à l'origine de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants en général, de l'exploitation sexuelle et de la violence contre les enfants en particulier.
- ✗ Sensibiliser les parents et les enfants à l'éducation et ne pas être en mesure de faire face aux demandes accrues d'inscription des enfants dans les écoles et les programmes de formation.
- ✗ Vouloir faire évoluer rapidement l'opinion publique et l'attitude des familles sur la base d'initiatives ponctuelles à court terme.

Encadré 9

Travailler avec les communautés en situation de risque

- Fournir aux membres de la communauté des informations honnêtes sur la réalité du problème pour tous les secteurs, en tenant compte des particularités de genre, de l'ethnie et de l'impact du VIH, ainsi que, le cas échéant, des conséquences pénales.
- Offrir des informations sur les ressources et options disponibles pour soutenir leurs enfants (répertoire des services, numéros de téléphone, lieux de réunion, centres de service, etc.).
- Lancer des campagnes pour modifier les attitudes négatives (questions de genre, valeurs patriarcales), détruire les mythes et promouvoir l'intérêt pour la protection des droits des enfants et des adolescents, notamment le droit à l'éducation et celui de ne pas travailler avant l'âge légal.
- Travailler avec la communauté à la modification des pratiques négatives et promouvoir des actions qui favorisent la protection des enfants et adolescents, notamment les plus vulnérables et ceux qui sont exploités (en raison de leur sexe, ethnie, religion ou situation familiale, par exemple).
- Accorder une attention particulière aux membres les plus vulnérables de la communauté, telles les filles et les membres des groupes ethniques discriminés, en vue de leur apporter un soutien particulier au sein du système scolaire et de renforcer leur sens de l'identité, leur auto estime et leur capacité à se considérer comme des personnes ayant des droits, notamment à l'éducation.

Exemples

Exemple 7. Choix stratégique des communautés: Mener une analyse de la situation, afin de détecter les communautés avec les plus d'indicateurs de risque

et par conséquent avec une plus grande probabilité de que ses enfants soient victimes du commerce sexuel, ainsi que les facteurs de vulnérabilité existants (ex. discrimination de genre, statut de monoparentalité, familles menées par des enfants et infection par le VIH). Utiliser les conclusions pour mettre en place des programmes d'action préférentiels dans les communautés où l'on a identifié les problèmes les plus graves. Mener une pré-intervention afin d'identifier et de répartir les personnes de la communauté en groupes cibles qui vont bénéficier de stratégies d'intervention adaptées à chacun d'eux.

Exemple 8. Intégration des questions de genre: Mener une analyse efficace des questions de genre dans les communautés en situation de haut risque, dont les conclusions aident à planifier les activités de sensibilisation et autres campagnes. Cette analyse comprend:

- des informations ventilées selon le sexe;
- les inégalités selon le genre, au travail et à la maison;
- les besoins des garçons et des filles, les limites auxquelles chaque genre est confronté et les possibilités qui leur sont offertes;
- les activités, économiques ou non, qui sont exercées par des enfants des deux sexes;
- l'étendue de l'implication de filles et de garçons dans le commerce sexuel (forcée ou volontaire);
- la différence d'impact en fonction du sexe, en incluant la question de l'orientation sexuelle (beaucoup de garçons sont discriminés en raison d'une orientation sexuelle différente);
- les besoins, options, stratégies, opportunités et limites propres à chaque genre;
- la capacité des institutions existantes et les mécanismes mis en place pour venir en aide aux filles et aux garçons de manière équitable.

Exemple 9. Théâtre de rue pour améliorer la sensibilisation et changer les attitudes: Utiliser le théâtre de rue (ou d'autres formes de spectacles artistiques) pour faire passer le «message» des causes et conséquences de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, puisque le théâtre est une forme de présentation qui s'est avérée facile à comprendre par les membres des communautés. Engager des groupes théâtraux ou de spectacle très expérimentés pour composer la pièce et présenter les causes et conséquences de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants se fondant sur des histoires réelles de victimes survivantes, mais en respectant leurs droits. Utiliser le théâtre pour faire passer des messages sensibles aux spectateurs, qui n'auraient pas reconnu le problème autrement, afin de renforcer la perception par la communauté de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et de stimuler leur volonté de changement. Viser des publics de tous âges, sexes, niveaux d'éducation et classes sociales, en particulier les groupes peu alphabétisés et ceux qui sont vulnérables à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Dans ce contexte, il est également possible d'utiliser le coffret pédagogique SCREAM de PIPEC.

Exemple 10. Impliquer les enseignants en tant qu'agents du changement: Engager et habiliter les enseignants, via des associations parents et enseignants et d'autres forums, pour qu'ils deviennent des agents du changement efficaces dans la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Fournir aux enseignants des connaissances sur les instruments internationaux et des législations nationales pertinentes en matière de pires formes du travail des enfants, exploitation sexuelle commerciale des enfants, traite des enfants, droits des enfants, droits des femmes et codes pénaux nationaux. Former les enseignants à la manière de détecter des situations à risque en matière d'exploitation sexuelle commerciale des enfants, afin d'accorder une attention particulière aux enfants en situation de haut risque. Travailler avec les directeurs des écoles et les responsables scolaires, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et rendre l'enseignement formel plus attractif pour les élèves, évitant ainsi qu'ils ne quittent l'école.

Exemple 11. Soutenir la participation des jeunes: Utiliser le coffret pédagogique SCREAM de l'IPEC pour encourager la participation des enfants et utiliser d'autres moyens populaires, tels que le théâtre, le théâtre de rue, la chanson et la poésie pour faire passer le message au sein des communautés. Utiliser les arts localement disponibles et promouvoir la participation des groupes en situation de risque dans la transmission du message. Engager les groupes de jeunes implantés au niveau local à s'occuper de droits des enfants, de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et/ou le VIH/SIDA, et soutenir leur participation aux activités de sensibilisation, notamment à l'élaboration et à la production de spectacles itinérants racontant le quotidien des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale. Assurer un équilibre de genre dans les activités des jeunes, mais organiser également des activités pour un seul sexe lorsque cela est nécessaire. Faire un effort particulier pour atteindre les filles qui ont souvent davantage de difficultés à sortir pour participer aux activités locales pour les jeunes, en raison des normes culturelles qui tendent à les confiner dans des «espaces clos».

Exemple 12. Actions de surveillance communautaire: Travailler avec les dirigeants et autorités communautaires, pour constituer des groupes de surveillance communautaires et les soutenir dans leurs activités de sensibilisation, de détection des situations à risque et leurs efforts pour entreprendre des actions contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Former des groupes de surveillance communautaires et leur procurer les outils nécessaires pour entreprendre des actions de surveillance dans leurs propres communautés et collaborer avec les communautés voisines dans la détection des cas d'enfants en danger ou victimes. Habilitier les membres des groupes de surveillance communautaires, afin qu'ils puissent mener des activités de sensibilisation des membres de la communauté en matière d'exploitation sexuelle commerciale des enfants, de travail des enfants, de traite des enfants et d'autres problèmes connexes. Créer un système pour envoyer les enfants en situation de risque aux services scolaires et sociaux adéquats. Appuyer les membres des groupes de surveillance communautaires dans leur travail avec les familles, de manière

à renforcer les personnes qui s'occupent de protéger l'éducation des enfants et les mesures de protection adoptées, afin d'éviter le recrutement en vue de leur exploitation commerciale sexuelle.

Exemple 13. Assurer le droit à l'éducation par des actions cohérentes:

- Accorder des bourses aux enfants émanant des secteurs les plus vulnérables, notamment à ceux qui sont marginalisés pour des raisons de sexe, ethnique ou pandémie de VIH/SIDA.
- Assurer la coordination avec les organismes publics et privés qui peuvent offrir des bourses à titre permanent.
- Promouvoir des programmes d'appui permanents et systématiques hors de la salle de classe, en utilisant des techniques créatives et ludiques pour promouvoir des habitudes d'étude qui permettent aux étudiants d'améliorer leurs résultats et de réduire le taux d'abandon de l'école.
- Obtenir que des étudiants avancés ou universitaires, des professeurs retraités ou d'autres membres de la communauté soutiennent ce type de programme.
- Adapter des espaces au sein de la communauté afin de servir de centres d'étude-bibliothèque-jeux² où les enfants peuvent faire leurs devoirs et développer leurs compétences, lorsque le manque de matériel et la situation sociale domestique ne leur permettent pas de le faire.
- Rechercher des possibilités de logement pour les enfants et les adolescents dont les foyers sont trop distants des centres d'études.
- Mener des campagnes pour modifier la législation pertinente et les attitudes personnelles des professeurs, de sorte que les adolescentes enceintes puissent poursuivre régulièrement leurs études.
- Assurer la coordination avec les autorités scolaires, afin de créer des systèmes scolaires de qualité, ouverts et alternatifs, et élaborer des systèmes d'enseignement à distance, des classes nocturnes ou des écoles du dimanche.
- Promouvoir la création de programmes d'éducation sexuelle systématiques, intégraux et durables, afin de bâtir un concept alternatif de la sexualité masculine et féminine.

Exemple 14. Apporter l'éducation aux familles les plus vulnérables:

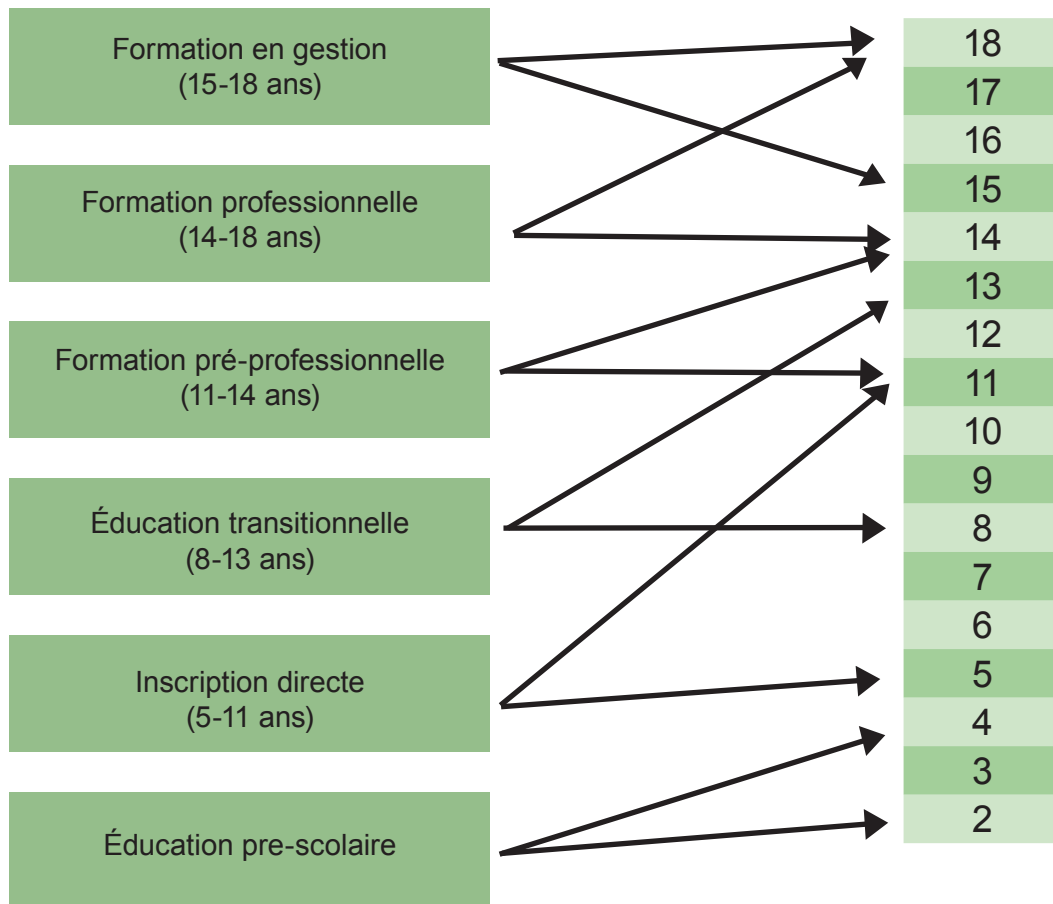
Collaborer avec les entités d'enseignement compétentes pour fournir un enseignement à la communauté, sous la forme de centres polyvalents pour enfants et de petites écoles d'éducation non formelle. Faciliter l'accès des enfants

² Selon les études de l'ONU, de l'UNICEF et de l'OIT, ces espaces devraient être adaptés de manière à tenir compte les questions de genre et de culture. Beaucoup de projets de cette nature ont échoué car les spécificités liées au genre et à l'origine socio-culturelle n'étaient pas prises en compte. Les filles et les garçons traumatisés par l'exploitation sexuelle dont ils ont fait l'objet ont besoin d'activités séparées dans les centres d'accueil. Les moniteurs des centres devraient également être très attentifs à la participation des filles et des garçons.

en situation de risque aux activités de développement et d'enseignement fournies dans ces installations. Mener des consultations avec des organismes éducatifs, afin d'appliquer un programme d'éducation non formelle qui fonctionne avec ce groupe d'enfants spécifique. Collaborer intimement avec les groupes de surveillance communautaires ou les groupes d'enfants à l'identification et la prise en charge des enfants en situation de risque. Promouvoir la participation des enfants, des parents et des autres membres de la communauté à l'identification d'installations scolaires, la construction d'écoles et de salles de classe, en prenant part à la gestion et à la diffusion de messages sur l'importance de l'éducation et sur les pires formes de travail des enfants.

Exemple 15. Prévention via les cœurs des communautés: Mener des consultations avec les groupes de propriétaires et de travailleurs des zones de plantations et chercher à obtenir leur accord avec la création d'installations locales d'enseignement et de jeu pour les enfants des travailleurs. Soutenir les groupes de travailleurs pour qu'ils jouent un rôle actif dans le renforcement de l'éducation des enfants et promouvoir des activités génératrices de revenus pour les familles en situation de risque. Demander entre autre un soutien financier aux propriétaires et directeurs de plantations. Procurer du matériel de formation et d'étude aux travailleurs clés (ou pairs formateurs), afin que ceux-ci puissent faire la classe et mener d'autres activités de sensibilisation, afin d'améliorer la prise de conscience par la communauté, améliorer l'éducation et réduire les facteurs de risque. Créer des groupes de mobilisation sociale qui continueront à sensibiliser et appuyer les membres de la communauté dans le domaine du développement des enfants, ainsi qu'à suivre les situations qui peuvent mettre des enfants en danger d'être victimes de traite ou de l'exploitation sexuelle commerciale.

Figure 2: Adapter les actions éducatives en fonction de l'âge des enfants retirés



Source: Manuel de l'IPEC: *Combattre le travail des enfants à travers de l'éducation*

Prévention dans les communautés de demande

Guide d'utilisation

Pourquoi? La présente section vise à orienter les concepteurs de projets sur la manière de dresser les stratégies nécessaires pour parvenir à une prévention efficace de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans les communautés de demande.

Comment? Elle définit leur objectif, indique ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire, et présente des exemples de bonnes pratiques à efficacité prouvée développées dans les projets en cours sur lesquels les utilisateurs pourront s'appuyer dans l'élaboration de leurs propres stratégies de prévention pour les communautés de demande.

Résultat: Les utilisateurs seront capables d'élaborer un dispositif complet de stratégies contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, en tenant compte des multiples facteurs qui en sont à l'origine et de leurs effets, de la complexité de la demande et de la réalité des communautés. Ils pourront également compléter les sections relatives aux stratégies, objectifs immédiats, résultats, activités et indicateurs du Schéma du programme d'action (APSO).

Objectif: Promouvoir des actions en collaboration pour réduire la tolérance du public envers l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et traiter la demande de commerce sexuel avec des enfants.

Encadré 10

Comprendre la demande: L'exploitation sexuelle commerciale des enfants et la sexualité masculine

Les hommes constituent l'écrasante majorité des acheteurs de services sexuels avec des mineurs.

Une étude menée dans sept pays de la région latino-américaine a montré que les consommateurs de commerce sexuel avec des enfants ont bénéficié d'une éducation restreinte, que ce soit à la maison, à l'école ou ailleurs.

La plupart de ces «clients-exploiteurs» partageaient une conception similaire des garçons, filles et adolescents, ainsi que des jeunes corps en tant qu'objets à prendre ou à s'approprier dans le contexte de l'exploitation sexuelle commerciale ou dans un autre contexte.

Pour eux, les jeunes ou les enfants sont plus faciles à contrôler ou à manipuler en raison de leur manque d'expérience, de leur «avidité sexuelle» ou de leur vulnérabilité à la manipulation économique.

Les raisons pour lesquelles les hommes deviennent des «clients exploités»:

- Des problèmes personnels – l'incapacité à séduire, la vieillesse ou un aspect repoussant.
- Les aspects liés à la masculinité – la volonté d'agir rapidement, de ne pas perdre de temps, le pouvoir d'être celui qui paie.

- Les stéréotypes de la sexualité masculine – le besoin d'avoir des rapports sexuels avec «d'autres» femmes.
- Les valeurs des sociétés capitalistes – les rapports sexuels peuvent être achetés et vendus.

L'étude montre un niveau élevé de tolérance aux rapports sexuels avec des enfants et des adolescents. Les personnes interrogées ont estimé qu'il s'agissait de quelque chose d'inhérent à la condition masculine et d'un droit naturel des hommes.

Il est largement considéré qu'il n'y a rien de faux dans l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, puisque les sujets de l'étude se considèrent comme des clients qui paient un service, pas des délinquants.

Il est généralement admis qu'avoir des rapports sexuels avec des garçons, des filles et des adolescents qui ne sont pas pré-pubères est acceptable en cas de paiement. Les clients croient qu'ils font une faveur à une personne ou un groupe qui a besoin d'aide et ils ne s'occupent nullement des conséquences subies par les personnes de moins de 18 ans. Ce raisonnement correspond à la manière de penser aux rapports sexuels rémunérés avec des adultes (ou des prostituées) en général.

L'expression «exploitation sexuelle commerciale» ne signifie rien pour la plupart des hommes interrogés dans l'enquête et est considérée comme un concept vide ou abstrait.

La perception courante est la suivante «si tu paies, tu n'exploites personne». En d'autres termes, l'expression est associée à des questions de travail plutôt qu'à un crime.

Ce qu'il faut faire

Action prioritaire: Collaborer entre autre avec les secteurs hôtelier, des services, des loisirs, du tourisme pour rapporter des pratiques qui peuvent mener à une exploitation sexuelle commerciale des enfants dans leur d'activité, en décourageant l'engagement de personnes de moins de 18 ans dans les secteurs à risque, au moyen de mécanismes d'auto-surveillance et en faisant la promotion d'un code de conduite du secteur touristique.

Action prioritaire: Mener des études qualitatives pour comprendre le profil des consommateurs-exploiteurs et utiliser les conclusions pour élaborer des campagnes de sensibilisation visant le grand public et les propres exploiteurs.

- ✓ Analyser la perspective de genre au niveau local (et national) afin de comprendre les raisons historiques, culturelles et circonstanciennes qui sont à l'origine des inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes, notamment celles qui poussent les jeunes filles et les femmes vers le commerce sexuel.
- ✓ Chercher la collaboration des secteurs du tourisme, hôtellerie, services, loisirs et transport pour promouvoir la formation professionnelle et *l'apprentissage des adolescents* en âge de travailler.
- ✓ Créer des alliances entre les organismes publics et les autorités locales (éducation, santé, application de la loi, etc.), afin de faciliter le processus de détection des enfants en situation de risque et des victimes.

- ✓ Soutenir les projets de développement de la qualité de vie chez les familles en situation de risque, afin d'améliorer leur situation socio-économique, moyennant la génération de revenus, la promotion de l'emploi, la formation et le conseil commerciaux, l'éducation et la formation professionnelle.
- ✓ Organiser des campagnes de masse, destinées directement à la population de sexe masculin en général et à divers segments d'hommes en particulier, insistant sur le message de l'interdiction de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, de sa dimension pénale et des droits des enfants et des femmes.
- ✓ Créer des sessions d'orientation sur l'éducation sexuelle (aussi bien la sexualité masculine que la féminine) et la connaissance du VIH/SIDA, aux niveaux de l'école, des organisations publiques, des associations de travailleurs et des entreprises.
- ✓ Dresser une liste des services disponibles au niveau local et la porter à la connaissance des enfants en situation de risque et de leurs familles.

Ce qu'il ne faut pas faire

- ✗ Utiliser un ton ou des messages de condamnation lorsque l'on travaille avec les secteurs du tourisme, hôtellerie, services et loisirs.
- ✗ Ignorer le potentiel des acteurs de sexe masculin en délivrant le message à la population de ce sexe.
- ✗ Ignorer chez les prestataires de services les barrières telles que l'ignorance, les stéréotypes, les fausses croyances concernant l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, la vision des enfants en tant que sujets passifs.
- ✗ Considérer que les enfants et adolescents qui s'engagent d'eux-mêmes dans le commerce sexuel (du fait de leur manque de choix ou d'autres pressions) agissent volontairement et les exclure des groupes cibles ou ne pas les retirer de cette situation.
- ✗ Focaliser l'attention sur les enfants et les adolescents exclusivement, sans s'occuper des exploiters.
- ✗ Ignorer les tentatives de modifier les attitudes des clients ou des «clients potentiels» du commerce sexuel.

Exemples

Exemple 16. Intensifier la participation communautaire: Collaborer avec les groupes et autorités communautaires afin de planifier et de mener des campagnes de sensibilisation au sein des communautés de demande, pour s'assurer que les individus et les communautés comprennent le contexte du problème et des droits des enfants, et pour que les exploiters soient poursuivis et punis. Etablir des réseaux de prestataires de services au niveau local afin de garantir aux enfants une protection efficace et de veiller à ce qu'ils bénéficient d'une aide rapide en cas de sévices ou d'exploitation dans la famille, à l'école ou dans la rue.

Exemple 17. Participation des enfants et des adolescents à des émissions de radio: Promouvoir la participation des enfants à la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans les communautés d'origine en situation de haut risque et renforcer les capacités des membres des communautés au moyen de messages pertinents sur l'éducation et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Travailler avec des ONG spécialisées à la création d'équipes de jeunes reporters radiophoniques. Les former et les soutenir dans l'utilisation de petites communautés radiophoniques et leur fournir une assistance technique continue. Promouvoir l'accrochage des stations de radio à d'autres installations, tels les centres d'accueil, les centres d'éducation non formelle, les installations scolaires de mise à niveau ou les centres de loisirs.

Exemple 18. Formation professionnelle de bonne qualité pour l'emploi: Collaborer avec des centres ou des entreprises de formation professionnelle privés pour offrir une formation professionnelle et technique spécialisée aux enfants en situation de haut risque. Former les filles cibles à des compétences professionnelles adaptées aux besoins du marché, pour qu'elles puissent servir de modèles aux autres filles en situation de risque des mêmes communautés. Travailler avec ces filles à la promotion de leurs compétences en leadership et les responsabiliser pour qu'elles sachent transformer les crises en opportunités, grâce à des connaissances commerciales susceptibles de leur apporter des revenus décents et de la dignité. Créer des liens avec d'autres secteurs privés, afin de leur offrir une opportunité de participer à la lutte contre ce fléau social.

Exemple 19. Le défenseur (*Ombudsman*) de l'enfance: Travailler avec les autorités compétentes pour mettre en place des bureaux d'*ombudsman* de l'enfance, destinés à écouter les accusations de violence, sévices et exploitation contre des filles et des garçons et des adolescents. Promouvoir la défense des droits des filles et des garçons par des campagnes d'information et de sensibilisation et l'élaboration des programmes de formation afin de faire respecter leurs droits, en particulier dans les communautés qui présentent une forte demande de commerce sexuel avec des enfants.

Exemple 20. Prévention du recrutement des personnes de moins de 18 ans dans le secteur des loisirs: Examiner les moyens d'impliquer le secteur des loisirs via des campagnes d'information et de consultation. Collaborer à l'amélioration des conditions de travail dans les lieux de loisirs, tels les restaurants réservés et les salons de massages, et améliorer la sensibilisation des jeunes travailleurs. Sensibiliser les propriétaires de restaurants réservés, salons de massage, dancings, bars, night clubs et petits hôtels pour qu'ils changent leur perception de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et acceptent de collaborer. Créer des liens avec les opérateurs de terminaux d'autobus, les chauffeurs et assistants des autobus, ainsi que les vendeurs des terminaux de bus et les chauffeurs de taxis, et travailler avec eux pour qu'ils aident à signaler les enfants vulnérables. Appuyer et responsabiliser les jeunes travailleuses des secteurs des petits hôtels et restaurants, en leur apportant de l'éducation non formelle, une formation en compétences pour la vie et de leadership, et l'apprentissage entre pairs.

Encadré 11

La responsabilisation est essentielle: Travailler avec les employées d'hôtel

- Etablir des contacts avec les propriétaires de petits hôtels et restaurants, afin d'obtenir leur pleine collaboration et les consulter régulièrement.
- Organiser des ateliers et des séances d'orientation pour les employées des hôtels au sujet des initiatives destinées à lutter contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.
- Créer des chefs de groupe (ou des pairs formateurs) et les former sur les droits des employés, l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et les conventions de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.
- Organiser des cours de formation pour les formateurs en gestion, communication et animation.
- Appuyer les pairs formateurs dans leurs activités de sensibilisation au moyen de l'utilisation de matériel d'information, éducation et communication.
- Fournir de l'éducation non formelle et une formation en compétences pour la vie aux travailleuses.
- Elaborer un manuel de formation sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, à utiliser par ce groupe cible.
- Elaborer du matériel d'information, éducation et communication destiné au secteur des petits hôtels.
- Suivre les conditions des travailleurs des hôtels et restaurants, en collaboration avec les associations de l'hôtellerie et de la restauration.
- Convoquer des réunions régulières avec des groupes de pairs et leur offrir des conseils juridiques et psychosociaux.

Exemple 21. Soutenir les actions de surveillance communautaire:

Travailler avec les leaders et autorités locales à la mise en place de comités de surveillance du travail des enfants et de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Surveiller le voisinage immédiat des sièges provinciaux, afin de détecter des victimes. Dénoncer et annoncer des cas d'exploitation sexuelle commerciale des enfants aux autorités compétentes. Travailler avec celles-ci au moyen de services d'appel téléphonique d'assistance gratuite pour dénoncer ces situations. Travailler avec des professionnels des campagnes, afin de sensibiliser les populations locales aux conséquences de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et au soutien qu'elles peuvent apporter au cours de la réinsertion sociale des enfants.

Exemple 22. Promouvoir le rôle actif des secteurs du tourisme et de l'hôtellerie:

- Mener des études d'évaluation rapide identifiant l'industrie touristique comme un secteur où il y a une forte prévalence d'exploitation sexuelle commerciale des enfants.
- Désigner une équipe de conseillers, composée d'un psychologue et d'un expert touristique, afin d'établir le contact avec les syndicats hôteliers et les employés du secteur.

- Visiter des hôtels et fournir des informations aux directeurs, ainsi que dépasser leur résistance initiale au moyen d'informations et de statistiques.
- Prévoir et organiser des ateliers de renforcement des capacités pour la totalité du personnel.
- Elaborer un manuel de sensibilisation du secteur touristique, comprenant des informations relatives au programme de soins intégraux des enfants et des adolescents confrontés à l'exploitation sexuelle commerciale, aux concepts d'exploitation sexuelle, aux crimes sexuels, au profil des enfants exploités, aux liens entre tourisme et tourisme sexuel, aux données statistiques sur la question, ainsi que des orientations concernant l'importance de la dénonciation et la manière de promouvoir des actions de protection des filles et des garçons, ainsi que la punition des exploiters.
- Enregistrer la participation des employés d'hôtel, des chauffeurs de taxi, des salons de massage et des autres acteurs potentiels.
- Demander à tous les hôtels de signer un engagement sur la prévention de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, qui les engage à prendre des initiatives pour lutter contre ce fléau dans leurs établissements.
- Emettre et distribuer des sceaux de certification portant le slogan «cet établissement soutient le réseau contre l'exploitation sexuelle commerciale» aux établissements qui en respectent les critères d'attribution.

Exemple 23. Prévenir l'exploitation sexuelle commerciale des enfants parmi la population masculine: Lancer avec les membres du réseau et les organismes de recherche compétents une étude qualitative sur «la masculinité et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants» dans les zones cibles. Partager les conclusions avec les législateurs, les décideurs, les organisations sociales et le grand public. Organiser des campagnes destinées directement à la population masculine en général. Recourir non seulement au concept de respect des droits des enfants, mais aussi au fait que l'exploitation sexuelle commerciale des enfants est un délit punissable par de longues peines de prison. Travailler avec les organismes concernés à la promotion de programmes d'éducation sexuelle systématiques et durables destinés aux hommes, afin de construire un concept alternatif de la sexualité masculine, dans lequel les tiers (de sexe opposé ou de même sexe) sont considérés des êtres humains et non seulement des outils de satisfaction d'une impulsion sexuelle.

Retrait et réhabilitation

Guide d'utilisation

Pourquoi? La présente section vise à orienter les concepteurs de projets sur la manière d'élaborer des stratégies qui permettent le retrait efficace des enfants et des adolescents de l'exploitation sexuelle commerciale et à leur réhabilitation.

Comment? Elle définit leur objectif, indique ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire, et présente des exemples de bonnes pratiques à efficacité prouvée développées dans les projets en cours sur lesquels les utilisateurs pourront s'appuyer dans l'élaboration de leurs propres stratégies.

Résultat: Les utilisateurs seront capables d'élaborer des stratégies cohérentes de retrait et de réhabilitation, en tenant compte des besoins complexes des victimes, du droit des enfants et du besoin de soins intégraux et d'une approche multidisciplinaire. Ils pourront également compléter les sections relatives aux stratégies, objectifs immédiats, résultats, activités et indicateurs du Schéma du programme d'action (APSO).

Objectif: Sauver, retirer et libérer les enfants et adolescents de moins de 18 ans de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants ou de pratiques similaires et assurer leurs droits en fournissant des soins holistiques et intégraux aux victimes.

Encadré 12

Le défi du retrait

L'exploitation sexuelle commerciale est un problème complexe qui mêle des enfants et des adolescents qui n'ont pas de meilleur choix à la maison, lorsqu'ils ne sont pas des sans-abri. Les enfants sont également poussés vers l'exploitation sexuelle commerciale par des promesses et une perception biaisée, voire force.

L'exploitation sexuelle commerciale des enfants est très présente parmi les enfants et adolescents des rues, mais pas seulement.

La prévention de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants est très difficile et leur retrait pose un problème plus grand encore. D'abord, il est extrêmement difficile de détecter et d'atteindre les enfants victimes en raison de sa nature criminelle et cachée. En deuxième lieu, les adolescents impliqués «volontairement» dans l'exploitation sexuelle commerciale ne souhaitent pas abandonner cette situation abusive en raison de la vision faussée de ce qu'est la vie et de la peur du rejet de leurs familles.

De surcroît, les enfants retirés de l'exploitation peuvent devoir faire face à de la stigmatisation sociale et peuvent être traités plutôt en criminels qu'en victimes par les agents d'application de la loi qui sont mal informés des droits des enfants et des victimes.

Quelques survivants de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants souffrent d'intenses troubles psychologiques, qui requièrent des thérapies à long terme. Certains ont subi des dommages physiques ou sont infectés par le VIH et ont donc besoin d'un traitement médical à long terme.

Parfois, les enfants sont placés dans des centres de détention, où ils perdent la liberté et subissent d'autres mauvais traitements.

Souvent, les services de soins sont soit de mauvaise qualité, soit ne sont pas aisément disponibles dans les communautés dans lesquelles les survivants sont réintégrés.

Ce qu'il faut faire

Action prioritaire: Travailler avec les autorités compétentes à l'élaboration de programmes d'action destinés à réduire les facteurs de vulnérabilité de manière durable, en assurant la qualité de l'enseignement, en fournissant un large choix de formation professionnelle et d'emplois décents, en améliorant l'environnement familial et en luttant pour une abolition efficace des crimes sexuels et la défense de la sécurité des enfants contre la vie dans les rues et l'exploitation sexuelle commerciale.

Action prioritaire: Créer un réseau d'organismes de soins spécialisés, afin de prodiguer un soutien psychologique et des conseils aux jeunes exploités, de manière à ce qu'ils puissent identifier leur situation en tant que victimes, décider de quitter cette exploitation et chercher un soutien et des alternatives.

Action prioritaire: Elaborer un programme d'intervention cohérent avec les organismes experts et les autorités, afin de retirer les enfants de l'exploitation et assurer leur pleine réhabilitation et leur réintégration sociale, en utilisant une approche d'assistance cohérente et intégrée, comprenant des centres d'accueil temporaire sûrs, de la nourriture, des conseils juridiques et psychologiques, un soutien scolaire et d'autres actions.

- ✓ Identifier les organismes de recherche compétents pour la réalisation d'un recensement destiné à identifier les emplacements où prévaut l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et à déterminer les actions prioritaires.
- ✓ Fournir au public local des informations relatives à l'endroit où il est possible de dénoncer les sévices et promouvoir son action au moyen de campagnes de sensibilisation sur l'importance de dénoncer ces sévices.
- ✓ Accorder une attention particulière aux adolescents victimes de l'exploitation sexuelle commerciale à cause de leur manque de choix, de la pression de leurs pairs ou d'une attitude consumériste, et les soutenir pour les retirer de cette exploitation.
- ✓ Promouvoir des sanctions plus dures contre les délinquants en matière de crimes sexuels contre les enfants, tout en assurant la totalité des droits des enfants victimes survivants et en les protégeant pleinement.
- ✓ Prendre en considération la question de la grossesse des adolescentes, qui est essentielle et concerne la santé sexuelle et reproductive.
- ✓ Envoyer sans délai les enfants porteurs de VIH aux installations médicales, afin qu'ils y reçoivent un traitement adéquat et des conseils, tout en respectant leurs droits en tant qu'enfants et patients.
- ✓ Garantir une égalité de traitement aux enfants, indépendamment de leur âge, sexe, culture, nationalité ou autre situation.

Ce qu'il ne faut pas faire

- ✘ Rendre les victimes ou les survivants responsables de l'exploitation qu'ils ont subie.
- ✘ Considérer les adolescents comme de jeunes adultes qui n'ont pas besoin de la même protection que les enfants.
- ✘ Accorder l'immunité aux exploitateurs sans prendre aucune action légale contre eux.
- ✘ Susciter des attentes au sein de la population cible sans l'avoir jamais rencontrée ou sans avoir mis en place des services d'assistance professionnels complets.
- ✘ Institutionnaliser, en tant que première et seule option, les victimes d'exploitation sexuelle commerciale des enfants, notamment les enfants et adolescents qui ont une orientation sexuelle différente.

Encadré 13 Droits sexuels

Les droits sexuels de l'enfant font partie des droits de l'homme.

Le respect de la manière dont un enfant vit sa sexualité, sauf en cas de situations de sévices ou d'exploitation, devrait constituer la pierre angulaire de l'assistance aux enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale et aux enfants et adolescents en général.

Ils ont le droit d'avoir leur propre identité sexuelle.

- ✘ Retirer les enfants de la rue et leur fournir une assistance sans aucune possibilité d'alternative socio-économique qui fasse varier les choix et réponde aux besoins complexes des enfants retirés.
- ✘ Utiliser une approche d'éducation de rue sans l'implication des responsables d'application de la loi, mettant ainsi en danger la vie des éducateurs de rue.
- ✘ Utiliser une approche policière ou répressive en traitant avec les enfants des rues victimes d'exploitation sexuelle commerciale.
- ✘ Apporter toute l'attention et toutes les ressources à un seul problème, par exemple la consommation de drogue, et ne pas identifier ou ne pas accorder de l'importance à la présence d'autres problèmes.

Exemples

Exemple 24. Formation en soins psychosociaux spécialisés: Travailler en partenariat avec divers organismes de soins spécialisés pour créer un paquet de formation spécialisée, destiné à améliorer la qualité des conseils psychosociaux et l'assistance aux victimes de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Renforcer la capacité des institutions de prestation de soins et celle de leur personnel, dans le but d'éliminer leurs idées préconçues au sujet des jeunes victimes. Créer une équipe de conseillers et de psychologues professionnels. Ils travailleront alors, en tant qu'experts, au sein d'organisations qui s'occupent des victimes de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.

Exemple 25. Améliorer la gestion des cas: Consulter les organisations de soins spécialisés et les experts pertinents pour élaborer un système de gestion des cas assurant que chaque enfant qui obtient des soins individuels, est protégé et réintégré selon les besoins évalués et les souhaits qu'il a exprimés. Formuler pour chaque enfant qui se trouve dans le système un plan de réhabilitation, réintégration et protection, en tenant compte de ses besoins spécifiques et de sa participation au processus. Appliquer des stratégies de gestion des cas efficaces et élaborer un «système de consommation» efficace pour soutenir les enfants tout au long des installations du centre de soins et s'assurer qu'ils sont protégés, à l'aise et parfaitement au courant de leur situation, de leurs droits et de leurs futures options. Identifier des professionnels d'appui en gestion des cas dans le voisinage de chaque centre de soins et les former sur la manière de fournir des services de gestion des cas de routine. Inclure dans ce cercle divers professionnels, comme des médecins, des conseillers, du personnel hospitalier, des psychologues, des avocats et des travailleurs sociaux, dont le soutien effectif est essentiel pour assurer le bien-être de ces enfants. Évaluer le plan en cours de processus, pour s'assurer que les écarts par rapport au plan peuvent être corrigés précocement et que la protection entière de l'enfant est assurée.

Exemple 26. Formaliser la collaboration des centres d'accueil: Promouvoir une collaboration bien définie (ou protocole) parmi les ONG spécialisées qui travaillent à améliorer les services d'information et de réadaptation des victimes d'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Guider les modalités de travail au moyen d'un protocole d'accord entre les partenaires, dans lequel les rôles et responsabilités communes et individuelles sont clairement définis. Intensifier les partenariats en matière d'information, de retrait et d'assistance aux victimes survivantes de l'exploitation sexuelle commerciale. Soutenir les propriétaires d'établissements et les autorités locales dans l'identification et l'annonce des cas de sévices. Essayer un paquet cohérent de récupération et réintégration adapté aux victimes.

Encadré 14 **Stratégies d'assistance aux victimes**

- Se centrer sur le potentiel des victimes survivantes, en tenant compte de leur avis.
- Se centrer sur les mesures de construction de la confiance lors de la période initiale de stabilisation des enfants retirés.
- Travailler avec les victimes pour les aider à rétablir des rapports humains fondés sur la confiance.
- Élaborer des programmes d'action individuels qui rehaussent la possibilité d'une réhabilitation effective de chaque enfant ou de chaque jeune.
- Identifier et soutenir le développement d'un potentiel économique menant à l'indépendance économique des filles jeunes et des adolescentes.
- Élaborer des scénari de vie multiples pour la période d'après réhabilitation et mettre en place un réseau de soutien ou des collectifs de vie parmi les jeunes.
- Impliquer les familles des enfants plus jeunes avant que la réunification n'ait lieu.
- Identifier des alternatives viables à la réunification familiale, par exemple en encourageant l'éducation des enfants.

Exemple 27. Accorder une plus grande attention aux victimes masculines: En consultation avec les organismes du réseau, prendre les mesures nécessaires pour rendre visibles les victimes masculines de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, puis faciliter leur accès aux organismes qui travaillent à la défense de leurs droits et à la plate-forme interinstitutionnelle de services en général. Canaliser les ressources nécessaires pour adapter l'offre de services existante, de sorte que l'on réponde véritablement aux besoins des garçons et des adolescents. Mener des campagnes de sensibilisation des prestataires de services et les former sur tous les aspects de la masculinité, de la victimisation masculine et de la diversité sexuelle (tant des garçons et des hommes que des filles et des femmes). Créer un canal de soutien pour assurer que les professionnels disposent des connaissances et de la sensibilité nécessaires pour travailler avec la population présentant des caractéristiques spéciales, afin que les services puissent produire l'impact souhaité. Promouvoir des centres de formation professionnelle, en particulier les universités publiques, afin qu'ils s'occupent de la question en formant des étudiants avec les connaissances nécessaires et une sensibilité aux questions de genre.

Exemple 28. Traiter la question de l'abus de drogues: Travailler avec les organismes du réseau à la mise en place d'une plate-forme de services destinée à assister les victimes d'exploitation sexuelle commerciale qui sont dépendantes de la drogue et de substances psycho actives. Prendre les mesures nécessaires avec les autorités locales, afin d'obtenir des professionnels de la santé, soit en engageant de nouveaux professionnels, soit en formant ceux qui existent déjà. Former les prestataires de services des institutions qui assistent les victimes, afin qu'ils puissent traiter professionnellement de la question de l'abus de substances psycho actives. Consulter les organismes compétents afin d'élaborer des procédures et des protocoles pour traiter la coexistence de l'exploitation sexuelle commerciale et l'utilisation de substances psycho actives.

Encadré 15

La détection comme processus

La détection est constituée par un ensemble de procédures visant à confirmer un soupçon et à évaluer une situation d'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Il s'agit d'une procédure qui implique plusieurs acteurs et comprend un ensemble d'actions. Ce n'est pas un but en soi, mais bien un moyen qui implique le lancement du processus de dénonciation et de sanction des exploiters, ainsi que la prestation d'aide aux victimes.

La détection peut avoir lieu dans la communauté où les enfants travaillent, vivent ou vont à l'école, ainsi que sur les lieux où sont proposés des services sexuels.

Le processus d'assistance peut commencer lorsqu'il y a un soupçon ou par identification directe. A cet effet, il convient d'être au clair quant au sens de ces concepts.

Soupçon: Il y a trois types d'indicateurs pour confirmer le soupçon qu'un enfant, est, n'est pas, ou est en situation de haut risque d'être victime d'exploitation sexuelle commerciale:

Indicateurs physiques

- Grossesse infantine
- Avortement spontané ou provoqué
- Preuves physiques d'un viol

Indicateurs psychosociaux

- Comportements autodestructeurs: automutilation ou tentatives de suicide
- Abandon du foyer familial
- A l'école: présence irrégulière, fatigue, difficultés de concentration, faibles résultats, possession de fortes sommes d'argent ou d'autres produits de luxe incompatibles avec le statut économique des familles
- Abus de drogues
- Comportement à connotation sexuelle envers les pairs ou les adultes, y compris l'utilisation d'un langage à contenu sexuel
- Séjour nocturne dans des lieux où est pratiquée l'exploitation sexuelle commerciale
- Implication dans des activités illégales, telles que le trafic de drogue ou les vols

L'enfant fait partie d'un groupe hautement vulnérable

- Les familles vivent dans des conditions de pauvreté ou d'extrême pauvreté; les adultes ont des emplois informels, une faible éducation, il y a de la marginalité, etc.
- Les enfants vivent tôt des expériences de sévices sexuels, inceste, abandon et mauvais traitements
- Les enfants sont exclus du système éducatif
- Les enfants travaillent, errent ou quémangent dans les rues, parcs et places publiques

Identification: Ceci arrive lorsqu'un enfant parle de sa situation de victime. Il est possible de l'identifier directement ou après annonce de tiers ou d'institutions.

Assistance: L'assistance doit être considérée plutôt comme un processus que comme une action. Elle est définie comme un ensemble de procédures visant à confirmer un soupçon et à évaluer une situation. Cela exige par conséquent que les personnes chargées de mener le processus soient formées et conscientes du problème. Elles doivent satisfaire un ensemble de conditions:

- Etre capables de travailler et de créer de l'empathie avec les enfants et les adolescents.
- Etre bien formées à la question des droits des enfants et des adolescents et de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.
- Avoir une attitude compréhensive et empathique envers les groupes socialement vulnérables et désavantagés.

Exemple 29. Actions de détection intégrées: Travailler avec les dirigeants et autorités locaux en vue de suivre la situation en matière d'exploitation sexuelle commerciale des enfants, moyennant une étude de référence. Etablir des profils d'enfants et mettre sur pied une base de données où classer des informations au sujet des enfants et des services qui leur sont fournis. Recevoir des dénonciations via des services d'appel téléphonique d'assistance gratuite. Utiliser une approche de rue et l'éducation pour assister les enfants et les adolescents en situation de risque d'être victimes de l'exploitation sexuelle commerciale. Conserver des registres des bénéficiaires des divers centres de service. Lancer des visites sur le terrain et aux familles par des équipes de sensibilisation mobiles. Impliquer les secteurs des services (hôtellerie et tourisme) et des représentants de la population masculine dans la dénonciation de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.

Réintégration et responsabilisation des familles

Guide d'utilisation

Pourquoi? La présente section vise à orienter les concepteurs de projets sur la manière d'élaborer des stratégies qui permettent la réintégration et la responsabilisation des familles des enfants et des adolescents victimes de l'exploitation sexuelle commerciale.

Comment? Elle définit leur objectif, indique ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire, et présente des exemples de bonnes pratiques à efficacité prouvée développées dans les projets en cours sur lesquels les utilisateurs pourront s'appuyer dans l'élaboration de leurs propres stratégies.

Résultat: Les utilisateurs seront capables d'élaborer un dispositif complet de stratégies cohérentes pour la réintégration et la responsabilisation des familles contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, en tenant compte des besoins complexes des victimes et des familles, du rôle des mères et du besoin de créer réseau de prestataires de service. Ils pourront également compléter les sections relatives aux stratégies, objectifs immédiats, résultats, activités et indicateurs du Schéma du programme d'action (APSO).

Objectif: Renforcer la communauté et l'institution de la famille en tant que moyen de promotion d'une réintégration en douceur des enfants et adolescents victimes et de prévenir toute re-victimisation et leur retour au commerce sexuel.

Encadré 16

Le défi psychosocial de la réintégration

Le cauchemar des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale ne termine pas lorsqu'ils sont renvoyés chez eux. Souvent, les familles d'origine ne veulent pas accepter le retour des victimes de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (et des victimes de traite), par peur de stigmatisation sociale dans leur communauté.

De surcroît, les enfants victimes de prostitution à long terme souffrent d'une perte profonde de confiance dans le «système» et se sont profondément habitués à des styles de vie et des visions du monde particuliers. En d'autres termes, ils ont de la difficulté à retrouver leurs racines dans la société.

Il n'est pas surprenant que beaucoup de victimes retirés retournent au commerce sexuel lorsque la réintégration échoue.

Ce qu'il faut faire

Action prioritaire: Créer un réseau de prestataires de services pour travailler avec les familles après la réintégration de leurs enfants retirés de l'exploitation sexuelle commerciale et pour améliorer leur situation socio-économique, fournir un soutien psychosocial aux enfants et conseiller les familles et plus largement la communauté, afin de prévenir la stigmatisation sociale et le retour des enfants au commerce sexuel.

- ✓ Assurer la participation sociale des familles à des conditions identiques et établir des contacts respectueux et compréhensifs concernant les situations et les circonstances qui les ont rendues vulnérables.
- ✓ Intervenir auprès des familles avant que les enfants ne deviennent victimes de l'exploitation sexuelle commerciale et après qu'ils en aient été retirés et aient été réintégrés, en tant que moyen de prévenir la revictimisation.
- ✓ Faciliter un processus permanent de suivi et d'évaluation des actions de soutien aux enfants retirés et à leurs familles.
- ✓ S'assurer que les plans d'intervention respectent toujours le droit des enfants de grandir dans un environnement familial au sein de leur communauté, dans la mesure du possible.
- ✓ Etablir des systèmes de recherche et de suivi fiables, permettant d'évaluer l'impact des interventions et, sur la base des résultats obtenus et des leçons apprises, de fournir des orientations pour les futurs programmes.

Ce qu'il ne faut pas faire

- ✗ Utiliser l'habitude traditionnelle de blâme des enfants et de leurs familles par rapport à la situation d'exploitation sexuelle commerciale.
- ✗ Proposer aux populations qui manquent de compétences en recherche d'emploi une formation professionnelle ou en compétences professionnelles dans un domaine spécifique.
- ✗ Réintégrer les enfants et les adolescents victimes dans leurs familles sans traiter des situations de sévices dans leurs foyers frappés par la pauvreté ou sans fournir des alternatives socio-économiques et des conseils à leurs familles.

Exemples

Exemple 30. Possibilités de gestion d'entreprises pour les familles vulnérables: Consulter des experts en gestion d'entreprises pour identifier un ensemble d'activités adaptées à des groupes analphabètes ou semi analphabètes. Adapter cet ensemble pour qu'il corresponde au contexte local, en consultation avec les dirigeants et les entrepreneurs locaux, ainsi qu'avec les familles. Utiliser celui-ci pour améliorer les économies communautaires moyennant la création d'entreprises. Se concentrer sur l'amélioration du statut socio-économique des familles ayant de faibles niveaux d'alphabétisation dans les zones rurales, en particulier les familles qui ont des femmes comme chefs de familles. Travailler avec des groupes locaux pour ouvrir les compétences de gestion d'entreprises des femmes chefs de familles vulnérables, améliorant ainsi les relations entre les sexes et au sein de la famille. Promouvoir l'utilisation de cet ensemble en tant qu'outil destiné à aider à améliorer la situation économique de la famille et à lutter contre la pauvreté. Adapter et tester le modèle commercial auprès de familles choisies, dont les enfants sont en situation de haut risque d'être victimes d'exploitation sexuelle commerciale et soutenir sa reproduction.

Encadré 17

Plus de femmes autonomes – plus d'enfants protégés

Diverses études ont montré que quand les femmes adultes de la famille ont un contrôle relativement plus grand sur les ressources familiales et plus de biens propres, il est davantage probable que les enfants soient envoyés à l'école et ne travaillent pas.

En d'autres termes, si les femmes augmentent leur niveau de bien-être et ont accès à des meilleurs emplois et de meilleurs revenus, ceci mène à une réduction progressive du travail des enfants.

De ce point de vue, il conviendrait de centrer des efforts importants de génération de revenus sur les femmes, puisqu'elles ont tendance à investir les ressources acquises dans le bien-être de la famille et la protection des leurs enfants, davantage que les hommes ne le font.

Exemple 31. Travailler avec les familles et les mères: Collaborer avec les organismes spécialisés actifs sur le terrain pour offrir une médiation aux familles qui connaissent des conflits domestiques et les aider à retisser des liens affectifs, en soutenant particulièrement la responsabilisation des mères et des autres femmes de la famille. Assurer la coordination avec les organismes de service qui apportent à ces familles un soutien matériel via des bourses d'études, des paniers d'aliments de base, du matériel scolaire ou de petites subventions pour démarrer une affaire (lorsque cela est accepté par les donateurs). Travailler avec des experts juridiques locaux pour donner des avis, des cours particuliers et des ressources aux enfants et à leurs familles, pour obtenir des documents d'identité et réaliser d'autres démarches administratives. Créer un lien de confiance avec les mères des enfants victimes ou en situation de risque, moyennant des visites au domicile et des contacts respectueux réguliers et/ou en utilisant des personnalités religieuses locales en tant que médiateurs. Organiser un ensemble d'ateliers de développement personnel pour les mères, en impliquant leurs partenaires masculins dans le processus. Travailler dans la sensibilisation aux questions de genre avec les mères et contribuer à la réduction des conflits qui éloignent les filles du foyer et travailler avec les pères au rétablissement de relations familiales de respect. Appuyer la création de groupes d'entraide de femmes, dans lesquels les hommes sont impliqués et consultés.

Encadré 18

Comprendre les familles

Il est nécessaire d'adopter une conception élargie de la famille, dénuée d'idées moralisatrices ou traditionnelles. Il est également important de prendre en considération les préjugés et principes personnels.

Il y a des groupes familiaux qui ne respectent pas le modèle de noyau familial (père, mère, enfants) et il y a des membres de la famille élargie et de la communauté qui souhaitent aider de diverses manières.

De même, il est important d'examiner les stéréotypes personnels et institutionnels concernant les familles marginalisées et d'identifier tout type de stigmatisation qui place les familles dans une position passive ou pathologique qui peut compromettre les résultats de l'intervention.

«Il n'y a pas de familles parfaites» et il faut partir de cette réalité concrète pour élaborer des stratégies effectives et promouvoir des conditions de vie qui permettent de réaliser les droits de l'homme.

Il est essentiel de garder un contact permanent avec la famille, car telle est la seule façon d'assurer à ses membres que les institutions ont un véritable intérêt dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Dans la mesure où les plans d'intervention sont élaborés avec la famille, l'empathie est un facteur essentiel pour atteindre les objectifs fixés.

Exemple 32. Faire face au problème d'alcoolémie: Créer un partenariat avec des organismes spécialisés ou des centres de traitement des drogués pour traiter le problème de l'alcoolisme au sein de la famille (et de la société) afin de faire évoluer le comportement des alcooliques, dont beaucoup sont des hommes chefs de famille. Collaborer avec les organisations sociales et les médias au lancement de campagnes publiques de sensibilisation des familles et des personnes concernées au fait que l'alcoolisme est à l'origine des violences faites aux femmes, que ce soit sous la forme d'inceste, de grossesse involontaire ou de violation des droits sexuels, en particulier des filles et des femmes. Renforcer le rôle des dirigeantes et des mères dans l'action contre l'alcoolisme au sein de la famille et les rendre autonomes grâce à des opportunités de s'assurer des revenus. Coopérer avec des organismes spécialisés pour organiser les activités de conseil et le traitement nécessaire des alcooliques au niveau de la famille.

Bibliographie

Baker, R. 2001. *The sexual exploitation of working children. Guidelines for action to eliminate the worst forms of child labour*. Note d'information. Royaume-Uni, Département pour le développement international et Département pour le développement social, Londres.

Balanon, F. et Yacat J. 2004. *Dignity, potentials and rights: Cultural definitions of the best interest of the child, documenting the good practices of Kaugmaon and Tambayan in Davao City in upholding the best interest principle*. Save the Children UK, Londres. Visité le 26 août 2007 à http://www.childprotection.org.ph/monthly_features/archives/aug2k4a.html.

Casal, M. 2005. *Collection of good practices and lessons-learned related to the prevention and elimination of commercial sexual exploitation of girls, boys and adolescents*. OIT, Lima.

IPEC. 2007. *The demand side of the commercial sexual exploitation of adolescents: Qualitative study in South America (Chile, Colombia, Paraguay and Peru)*. Résumé des résultats de l'investigation. OIT, Lima.

—. 2007. *Lignes directrices concernant l'élaboration de stratégies d'action directe visant à combattre le travail domestique des enfants*. OIT, Genève.

—. 2006. *La fin du travail des enfants: Un objectif à notre portée. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*. OIT, Genève.

—. 2006. *Combating child trafficking in Asia: Good practices on prevention and rehabilitation*. Projet TICSА, Phase II. OIT, Bangkok.

—. 2005. *Review of child labour monitoring tools and models in ILO-IPEC projects to combat trafficking in children for labour and sexual exploitation*. Rapport final et annexes. OIT, Genève.

—. 2005. *Explotación sexual comercial de niñas, niños y adolescentes: Guía para la detección*. OIT, San José.

—. 2005. *Elaboration d'un modèle d'aide et de prise en charge holistique des enfants et adolescent(e)s domestiques: Principes directeurs*. OIT, San José.

—. 2005. *Commercial sexual exploitation. Proposals for providing comprehensive assistance to child victims*. Document présenté dans le cadre du Programme assorti de délais pour l'abolition des pires formes du travail des enfants au Costa Rica. OIT, San José.

ISBN 978-92-2-220384-0



9 789222 203840